

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JAMES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

M. CAHAN ET L'IMPERIALISME

M. Cahan a prononcé, lundi, au club canadien de l'Université McGill, un discours remarquable sur le problème de la défense navale et la question plus générale de la constitution de l'Empire. (1)

Un journal s'est demandé si M. Cahan avait été chargé de définir la politique du ministère Borden. Il suffit de lire le discours pour écarter cette hypothèse. Un manifeste de parti n'aurait ni cette ampleur ni cette hardiesse.

Il est à souhaiter que non seulement le premier ministre et ses collègues, mais tous les Canadiens soucieux de l'honneur national, s'inspirent de la pensée maîtresse de cette conférence.

Dès le début, l'éminent juriste consultait à l'égard du terrain du débat. «La question navale, dit-il, n'est pas en soi le problème à résoudre... C'est la question de l'état colonial du Canada qui se pose. C'est le problème de nos relations politiques avec la Grande-Bretagne et son empire qui exige l'attention [immédiate] et une solution ultime.»

L'orateur signale le développement des forces navales des nations qui disputent à l'Angleterre la suprématie maritime et l'impudence grandissante du peuple de la Grande-Bretagne de voir les colonies partager avec la mère-patrie le fardeau de la défense navale de l'Empire. Il résume, non sans une pointe d'ironie, les appels pathétiques que les hommes d'Etat et les publicistes anglais font au patriotisme des Canadiens et les accusations, plus ou moins déguisées, d'indifférence et d'avarice que plusieurs d'entre eux portent contre les colonies. Il constate la disposition croissante d'un grand nombre de Canadiens à se laisser convaincre par ces critiques amères et à rougir de leur «prétendue indifférence» et de leur «mesquinerie méprisante».

Du reste, il s'empresse de rassurer la conscience de ses compatriotes et il leur affirme à tous, accusateurs et accusés, qu'ils n'ont rien à se reprocher à ce sujet. Il rappelle à ceux qui seraient tentés de l'oublier, l'œuvre immense d'édification nationale que le peuple canadien a commencée d'accomplir et qu'il lui faut poursuivre.

Il croit cependant que le Canada entre dans une phase nouvelle de son existence et qu'il est appelé à décider dès maintenant s'il doit s'engager dans la voie qui le conduira à l'indépendance absolue ou dans celle qui l'entraînera à une participation plus active au gouvernement et à la défense de l'Empire. Et c'est «en déterminant la nature et la portée de notre politique navale» que nous fixerons notre orientation nationale.

Qu'on me permette ici une réserve. L'alternative ne s'impose pas, me semble-t-il, avec tant de rigueur ni surtout à si brève échéance. Je reviendrai sur ce point.

M. Cahan croit avec raison que les Canadiens, qu'ils soient d'origine française ou anglaise, préfèrent évoluer dans l'orbite de l'Empire britannique plutôt que d'en sortir. Il croit également que le peuple canadien est prêt à porter allègrement sa part du fardeau de l'Empire. «Mais, s'empresse-t-il d'ajouter, il (le peuple canadien) pose deux conditions absolument essentielles de son acceptation directe ou indirecte des responsabilités de l'Empire: premièrement [l'Angleterre] doit abandonner franchement et complètement au Canada la direction des affaires exclusivement canadiennes; et, en second lieu, le Canada doit participer à la direction impériale de la politique de l'Empire dans l'exacte proportion de ses contributions au coût du gouvernement et de la défense de l'Empire.»

L'orateur ne fait pas le partage des «intérêts exclusivement canadiens» et des «intérêts de l'Empire». Il ne tente pas même de l'ébaucher. C'est un problème très complexe dont les données les plus élémentaires ne pouvaient guère entrer dans le cadre restreint d'une conférence. Mais le point sur lequel il insiste, c'est celui de la proportion des droits et des devoirs impériaux.

C'est la pensée dominante du discours. Elle se manifeste sous maintes formes différentes, avec une force et une ampleur superbes.

«Le peuple canadien est disposé à contribuer au coût du gouvernement de l'Empire à condition d'être invité à participer à ce gouvernement; mais il refusera assurément toute contribution qui ne sera pas basée sur ce principe d'égalité [des droits].»

Le peuple canadien est, je crois, disposé à coopérer avec le gouvernement britannique au maintien de la suprématie d'une flotte impériale, pourvu qu'on lui offre l'égalité des droits politiques (equality of citizenship) dans l'Empire.

S'il doit exister une association pour contribuer à la défense de l'Empire, le peuple canadien insistera pour être accepté comme associé dans la direction des destinées de l'Empire.

La sanction de ce principe d'égalité répartition des droits et des obligations, M. Cahan n'hésite pas à en retracer l'origine dans les résultats de la révolution américaine qui a réglé la question «pour toujours».

L'orateur dispose en quelques mots, adoucis par la courtoisie d'un vainqueur généreux, de la politique faible et fallacieuse du cabinet Laurier, «inefficace» pour l'Empire, «inutile et coûteuse» pour le Canada.

Et—ce qu'il importe davantage de souligner—sa logique claire et puissante écarte l'appel «aux sentiments de fraternité», la contribution volontaire à la défense de l'Empire en cas de danger. «Car, dit-il, accepter l'obligation morale ou légale de protéger la maison de son voisin en cas d'incendie, c'est reconnaître encore davantage l'obligation morale ou légale de contribuer annuellement à tenir la maison du voisin assurée contre le feu.»

En termes exacts, si le Canada se croit tenu moralement de venir au secours de l'Angleterre en danger, il doit se préparer d'avance, en temps de paix, à rendre ce secours efficace. Il doit, par conséquent, organiser ses forces de terre et de mer, en vue des guerres de l'Empire. Et c'est ramener la question au même point sous une autre forme.

De tous les aspects de ce grave et intéressant problème, c'est peut-être celui-ci qu'il importe davantage d'envisager. Car c'est sous cette forme que la question se pose d'une façon tangible. C'est ainsi qu'elle s'est posée brutalement lors de la guerre d'Afrique—et l'on a pu constater alors combien l'appel à la raison est futile lorsque la voix du sang et de la passion s'élève. C'est encore ainsi qu'elle s'est posée pendant la panique allemande, d'où est sortie l'offre de vingt millions de M. Borden et le lamentable Niobé de M. Laurier.

Dans l'évolution des peuples et des régimes politiques, et particulièrement dans le développement de la constitution britannique, les faits ont une importance bien supérieure aux lois. Les lois ne sont d'ordinaire que la sanction du fait accompli et plus souvent encore la simple résultante d'une succession de faits.

Aussi M. Cahan, qui possède à fond l'histoire du droit public anglais, ne se gêne pas de mettre au rang des sophismes l'argument du «secours volontaire aux heures de danger», auquel se sont laissés prendre, non-seulement le premier ministre actuel et son prédécesseur, mais plusieurs même des plus sincères défenseurs de l'autonomie canadienne.

Cette analyse, forcément incomplète, prouve, il me semble, que M. Cahan s'est placé sur un terrain incomparablement plus large et plus solide que celui des partis.

A demain l'étude de ses conclusions et quelques réserves qui ne diminuent en rien la satisfaction très grande que j'ai éprouvée, en commun, je pense, avec tous les lecteurs du Devoir, en faisant l'analyse de ce magistral exposé du plus important de nos problèmes nationaux.

Henri BOURASSA.

(1) La traduction presque complète du texte de ce discours a paru dans le «Devoir» de mardi, le 7 novembre. La plupart des journaux n'en ont donné qu'un résumé—et quelques-uns en ont assez singulièrement dénaturé les parties essentielles.

BILLET DU SOIR

MUSIQUE PERSONNELLE

Moi qui ne vais pas à l'opéra, parce que j'en sortirais fou avant la fin du premier acte, je me paie le luxe d'un bon cigare, chaque jour, après souper, comme compensation. Je regarde évoluer la fumée lente, je rêve et j'entends les plus beaux chants du monde sans m'en aller, vu que j'en suis l'auteur.

En fait de musique, je m'avoue d'une ignorance exemplaire: j'aime seulement celle que je comprends. La mienne me plaît. J'ignore d'après quel système, suivant quelles règles elle est composée, mais j'affirme qu'elle chante et exprime des sentiments et des idées. Je suis incapable de la noter avec des mots, et si je la turbutais à un musicien, il me dirait qu'elle est «intranscrite». Il aurait raison; chaque art a ses lois propres qu'il faut observer au risque de ne rien faire qui vaille. Mais ma musique à moi n'est pas pour la galerie; elle est à mon usage personnel et n'enchanterait probablement nul autre. J'en prends mon parti, et c'est toujours en silence que j'harmonise.

J'admire les grands compositeurs. Gounod est certainement un dieu. En voilà un qui ne blaguait pas en blanches et en noires! Sa musique est écrite, et bien, à ce qu'on dit; elle se joue et est incomparable. Gounod est un maître qui a produit; son génie mis à part, s'il n'avait rien couché sur le papier, je serais peut-être son égal. Qu'il lève la main, celui qui peut prouver le contraire!

Remarque, en passant, comme personne plus qu'un aveugle n'est toujours prêt à discuter des couleurs. Les critiques qui tirent ceci ou là de ses épaules: je leur demanderais ce qu'ils goûtent de plus que moi dans la musique? Elle leur fait plaisir, à moi aussi. Je ne peux pas défendre les partitions, mais j'en tends ce qu'il y a dedans. Convaincu de mon incompréhension, pour tout jugement, je formule: J'aime cela, ou: Je n'aime pas cela, et j'évite ainsi de commettre des appréciations ridicules. Pour un ignorant, le meilleur critérium est encore un bon goût, mais il est indispensable d'en être doué, et je ne vais pas jusqu'à dire que c'est mon cas.

Mon cigare me brûle les lèvres, et je n'ai pas le temps de me reposer. Je m'écoute et, sans me vanter, je me assure que ce n'est pas mal du tout, dans son genre... ALBERT LOZEAU.

L'exemple de Cartier

La mentalité de certains libéraux a changé.

En 1872, la plupart s'entendaient pour maudire Cartier et ses doctrines politiques. Et, cette année-là, les anacrétes des gens qui ont tiré les chailloux de Saint-Roch et de Saint-Hyacinthe, manquant d'assommer, sur une place de Montréal, sir George-Etienne Cartier, et pose en exemple aux gouvernants actuels.

Le Canada a raison de louer Cartier. Mais il est malheureux que certains de ses maîtres et peut-être même aussi l'auteur de l'article, n'aient pas suivi son exemple. Car on n'a pas vu Cartier, se lever de son fauteuil, en pleine Chambre, pour dire que ses frères des autres provinces n'avaient nul droit à l'usage de leur langue devant les tribunaux et dans les législatures; on ne l'a pas entendu, non plus, pérorer avec emphase, lancer le cri de race, et se faire, de ses frères par le sang et par la langue, un escabeau où grimper vers des honneurs gagnés à force de lâcheté et de «courage». Le mot est du Canada, et il retentit comme un soufflet appliqué sur la face de certains de ses amis, hier omnipotents, aujourd'hui débris tombés dans la poussière des rues, et que personne ne veut plus connaître.

Nous avons confiance que les ministres qui représentent l'élément canadien-français dans le nouveau cabinet suivront la tradition politique de Cartier, et seront ses élèves et ses disciples courageux. Nous espérons ne pas les voir, ceux-là, ramper honteusement afin de mieux arriver aux honneurs. Et nous espérons aussi qu'ils auront le courage de leurs convictions, et ne s'engageront pas dans les voies larges de l'opportunisme où cheminent les Laurier, les Lemieux, et tant d'autres, aujourd'hui culbutés du pouvoir ou retirés en des retraites où ne pénètrent pas les rumeurs de la politique.

Cartier fut loyal à la Grande-Bretagne. Nous le sommes. Cartier, le 19 mai 1870, écrivait à Lon-

dres qu'il était heureux «de voir que le gouvernement anglais ne veut pas changer ni diminuer les obligations qui existent des deux parts en cas d'une guerre étrangère», et que «le gouvernement impérial reconnaît pleinement l'obligation dans laquelle il se trouve de défendre chaque partie de l'empire avec toutes les ressources qu'il possède». Et nous nous en tenons à cette politique, la seule vraie, la seule fière et franche. Il n'appartient pas à une feuille comme le Canada, qui approuvait jadis ce qu'elle avait attaqué quelques mois auparavant, — la construction d'une marine de guerre au Canada, — de venir faire la leçon à des gens qui n'ont pas changé, et ne changeront pas, eux, d'avis sur une aussi grave question que celle de la participation du Canada à la défense générale de l'Empire.

Et si nous sommes heureux de voir le Canada louer aujourd'hui sir Georges Etienne Cartier, nous regrettons encore une fois que les maîtres de cette gazette ex-ministérielle n'aient pas songé à suivre l'exemple de cet homme d'Etat, quand ils ont détenu le pouvoir et dirigé les destinées du Canada.

GEORGES PELLETIER.

La démission Balfour

La simple lecture des dépêches concernant la politique anglaise suffisait pour comprendre qu'un jour ou l'autre le chef du parti unioniste démissionnerait.

La démission s'accentuait de plus en plus au sein du parti depuis quelques années. C'était d'abord la politique fiscale qui menaçait de briser le parti, puis la question du veto de la Chambre des Lords et enfin les réformes constitutionnelles. Opposé au début à toute idée protectionniste, que comportait le projet de préférence réciproque aux colonies, M. Balfour se rapprochait ensuite de la faction Chamberlain et finalement adoptait pour programme la réforme du tarif, mais avec une certaine hésitation qui laissait subsister la malaise parmi ses partisans. Déjà l'on parlait de lui substituer un leader plus résolu et plus agressif. Puis vint la question des réformes constitutionnelles, provoquée par le refus de la Chambre Haute de sanctionner le budget. Ardent au soutien de l'attitude de la Chambre Haute, tant qu'il eut possible la victoire de celle-ci, M. Balfour avec lord Lansdowne finit par céder devant l'inévitable et se fit de provoquer une crise dont l'issue pouvait être si grosse de conséquences pour l'avenir. Et cette évolution lui attirait encore de nouvelles difficultés. La résistance de lord Halsbury fut chaudement appuyée par un groupe considérable de commentateurs unionistes. Enfin, la fondation du club Halsbury, se recrutant presque exclusivement parmi les partisans de la résistance à outrance, acheva d'accentuer la scission. M. Balfour a compris que la direction du parti dans de telles conditions ne pouvait être qu'une cause perpétuelle d'ennuis pour lui-même, et d'échecs pour les unionistes, et il cède la place à un autre.

Quel sera cet autre? On parle de M. Austen Chamberlain, de M. Walter Long, de M. Bonar Law et de M. E. F. Smith. Ces deux derniers sont regardés comme les plus brillants orateurs de leur parti, mais ni l'un ni l'autre, non plus que MM. Chamberlain et Long d'ailleurs, ne possèdent la haute culture intellectuelle et le prestige incontestable de M. Balfour. Par contre, ce sont tous quatre d'ardents partisans de la réforme du tarif, d'agressifs détracteurs et des organisateurs d'une habileté reconnue.

La politique est une étonnante boîte à surprise, et il se peut que le gros du parti unioniste, abasourdi, dit-on, par la démission de M. Balfour, lui donne un successeur qui ne soit pas tout à fait de la mentalité de ceux qui paraissent s'imposer davantage. Qui pensait à Campbell Bannerman comme successeur de Gladstone il y a quelques années!

Avec Chamberlain, Long, Law ou Smith, la bataille sera sans doute plus vive qu'avec M. Balfour, mais conduira-t-elle plus vite au succès de la réforme du tarif, par exemple? La mentalité actuelle du peuple anglais permet d'en douter. En somme les dernières élections anglaises furent assez vigoureusement conduites par l'opposition dont la cause bénéficia aussi de recrus importantes, et c'est à peine si elle réussit à conserver le terrain précédemment acquis. Et si la réforme du tarif triomphait, quelle influence aurait-elle sur les rela-

A propos de la glace

Dans des interviews données au «Herald», M. Meldrum, de la «City Ice Company», déclare que le lac Saint-François est l'une des sources d'approvisionnement de cette compagnie et qu'elle y prendra, cet hiver 40,000 tonnes de glace comme elle en récolte aussi à Valleyfield et au pied des rapides de Lachine.

C'est donc que cela peut se faire et l'on croira sans peine que la «City Ice Company» n'aurait pas s'approvisionner si loin si les frais de transport ne lui laissaient, au prix qu'elle vend cet article de première nécessité, un bénéfice fort appréciable.

Mais les marchands ne s'accordent pas. M. E. P. Bernier, de la «Dominion Ice Company», dit toujours au «Herald» qu'il n'est pas pratique d'aller chercher la glace dans le lac Saint-François, à cause de la distance et des difficultés du charroyage.

M. Ouimet, de la «Union Ice Company», dit à peu près la même chose.

C'est donc que MM. Bernier et Ouimet sont convaincus qu'en allant s'approvisionner si loin, le coût du charroyage serait tel que les compagnies qu'ils représentent ne pourraient plus faire les bénéfices raisonnables auxquels elles ont droit.

Qui a raison, qui a tort? Ce n'est certes pas tout le monde, et si les uns donnent le démenti à l'autre, ces messieurs régleront la question entre eux.

Nous n'hésitons pas à croire qu'il est fort possible d'aller récolter la glace sur le lac Saint-François, de la charroyer à Montréal, de l'emmagasiner et de la vendre à un prix beaucoup plus bas qu'on ne le fait depuis plusieurs années.

M. Meldrum dit: «Si quelqu'un pense qu'il peut administrer un commerce de glace mieux que nous on vendra la glace à meilleur marché que nous le faisons, nous consentons à ce qu'il l'essaie. Si quelqu'un veut l'acheter, notre exploitation est à vendre».

Pour employer une expression yankee aussi énergique que peu élégante, M. Meldrum parle à travers son chapeau. Je ne suis certes pas capable d'acheter la «City Ice Company», mais cela ne prouve pas que j'ai tort.

Il n'en coûte rien pour avoir le droit de couper de la glace sur le lac Saint-François; les tailleurs de glace ne doivent pas être payés plus cher que les mineurs d'anthracite, le transport de la glace par le chemin de fer ne coûte certainement pas plus cher que le transport du charbon. Reste donc l'emmagasinement, la distribution quotidienne et la déperdition, causée par la chaleur.

Prenons ce dernier point. Une personne prend dix livres de glace pendant l'été, soit pendant mai, juin, juillet, août et septembre, soit encore 153 jours. Cela fait donc 1530 livres pour la saison. A \$8 par la saison, cela fait 5.45c. par bloc de glace de dix livres, et cela ferait aussi \$10.90 par tonne de glace de 2,000 livres.

Or quand le client achète de la glace pour la saison, il ne paie pas pour le poids de glace qu'il recevra chez lui, mais pour ce que la compagnie lui dira être un bloc pesant 10 livres. Ce n'est pas dans l'entrepôt du marchand que la déperdition du poids se fait, mais pendant la distribution à domicile. Donc ce n'est pas le marchand qui fait une perte de ce chef, c'est le client.

Restent les frais d'emmagasinement et de distribution quotidienne. Le marchand peut-il prouver que les pertes qu'il éprouve de ces deux chefs sont supérieures à la différence qui existe, en sa faveur, entre les autres frais d'exploitation du charbon et ceux de la glace?

Fred. PELLETIER.

tions de l'Empire avec ses colonies? Autant de questions qui donnent à la retraite de M. Balfour une importance plus qu'ordinaire.

JEAN DUMONT.

Le docteur Kattini-Malouf vient de découvrir une nouvelle raison de la défaite de M. Laurier: Voici ce que dit le «Canada» des discours de M. le président du club des Lottiers: «Il terminait en montrant que c'est la campagne inqualifiable des nationalistes qui a amené les Anglais contre les Canadiens-français et ont (sic) amené le résultat malheureux du 21 septembre».

Mais Rodolphe se trompait donc quand il parlait du sermon du père Vaughan? Et le «Canada» et le «Globe» se trompaient aussi quand ils ont dit que les nationalistes étaient et sont encore les alliés des héros torontois? Accordons vos violons, pitieux ménestriers enfarinés!

L'AVENIR DE LA GUERRE

M. Andrew Carnegie donnait, il n'y a pas longtemps, dix millions de piastres au tribunal international de la Haye, afin qu'il recherchât le moyen de mettre fin pour tout de bon aux guerres internationales. Le milliardaire de Skibo Castle est si confiant en la disparition des combats sur les champs de bataille, qu'il a même déterminé au juste, nous affirme une revue anglaise, quel usage il faudra faire ensuite de la rente de ces dix millions affectés à des fins si pacifiques.

Les événements actuels devront ébranler quelque peu les espérances de M. Carnegie. La guerre italo-turque, la rébellion chinoise, et les rumeurs sans cesse grandissantes de conflits entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre ne sont pas de nature à rassurer les pacifistes convaincus et ceux qui prévoient à brève échéance la paix universelle et perpétuelle. Après les redoutables guerres de l'Empire, la Sainte-Alliance devait assurer à l'Europe une ère de tranquillité indéfinie; mais elle prit vite fin; et au lendemain de Sadowa, tandis que les congrès pour la paix se multipliaient, l'Allemagne préparait dans l'ombre l'attaque de la France, où le troisième Empire trouva une fin lamentable. Plus on parle de paix, et plus la guerre est proche, affirment des gens à tournure d'esprit paradoxale, mais qui n'ont pas toujours tort.

A l'heure présente, les rumeurs de guerre surgissent de tous les coins de l'univers, et il n'est pas de mois que quelque conflit ne menace d'éclater sur quelque point du globe. Aussi les pacifistes se fatiguent-ils de la longue veillée où ils ne voient pas encore poindre l'aube pacifique.

Il y a quelques semaines, dans la Nineteenth Century de Londres, un auteur anglais, M. Harold Wyatt affirmait que la guerre n'est pas un mal, et qu'il n'en faut pas désirer la disparition, ni l'attendre non plus, car on l'attendrait vainement.

M. Wyatt envisage la guerre, d'une façon générale et tente de démontrer qu'elle n'est pas tout simplement le triomphe de la force brutale. A son sens, elle est, en soi, un état de crise où les qualités matérielles et morales de même que les capacités intellectuelles des pays trouvent la plus belle occasion possible de se manifester. Et, d'habitude, le peuple qui triomphe de son adversaire est celui qui a le plus de toutes ces qualités essentielles à une véritable nation, ajoute l'auteur.

C'est, rappelle-t-il, Napoléon qui disait: «A la guerre, les facteurs moraux sont aux facteurs matériels ce que trois est à un». Et, de ces facteurs, M. Wyatt place au premier rang la bravoure des soldats, prêts à s'immoler totalement au service de leur pays, par esprit de patriotisme et d'honneur. Sans doute, il faut que le soldat soit bien entraîné, bien discipliné, actif, industrieux, infatigable, habitué aux privations. Il y a aussi le courage, le patriotisme, l'habileté, le discernement et l'intelligence vive, large et prompt à concevoir et à exécuter, des chefs, de même que leur magnétisme personnel, et leur emprise sur leurs soldats.

Mais ces deux facteurs, si puissants soient-ils, ne peuvent assurer le triomphe d'une armée, si le travail secret mais dévoué et intelligent de chefs et de fonctionnaires aptes à veiller au jour le jour sur l'armée, à la munir des meilleurs armements, des meilleurs instruments de campagne, ne vient seconder et appuyer l'action des généraux et des soldats. Et puis, il y a encore un autre facteur à ne pas négliger: la nation. C'est elle qui paie les frais des armements, qui se choisit des chefs, d'où dépendent en grande partie la politique extérieure du pays, et c'est d'elle que sort l'armée. Comme le constate avec justesse M. Wyatt, «tel peuple, telle armée. Si le premier est gangrené, la seconde ne sera pas bien saine; s'il est robuste et bien portant, par contre, la seconde ne sera pas anémique».

Si la guerre, dit M. Wyatt, a de tristes et de pénibles côtés, et si elle cause la mort de milliers d'hommes, elle a néanmoins de grands avantages. Elle est, à son sens, «le jugement de Dieu». Il s'en sert pour récompenser les peuples énergiques, laborieux et disciplinés; elle les rend plus prospères et plus grands encore. Et c'est la guerre aussi qui met à leur véritable rang les nations puissantes qui se sont abâtardies et corrompues. Elle marque leur déchéance, et le jugement de Dieu ne s'y trompe point. C'est «le gendarme de Dieu, qui vient de temps en temps passer l'inspection des peuples et leur assigne avec justi-

ce leur nouveau rang.» Sans doute, remarque M. Wyatt, la guerre ne distribue pas toujours la justice de façon équitable. Cette loi historique n'est exempte d'exceptions. Elles sont de nos jours si nombreuses qu'elles paraissent démentir M. Wyatt. Mais il ne s'en inquiète guère. Ce n'est pas une règle absolue, dit-il; et puis, l'histoire est là pour démontrer que lorsque les petits peuples ont pris les armes contre de grandes nations, fortes en apparence, ceux qui semblaient les plus faibles ont souvent triomphé. Et c'est ainsi que des nations, naguère de troisième ordre, ont passé, grâce aux guerres, au rang des plus fortes, tandis que d'autres, puissantes, apparemment, ont déchu et se sont même anéanties.

La thèse de M. Wyatt a de beaux côtés; et l'idée de la guerre, «gendarme de Dieu», si elle n'est pas neuve, — Bossuet et d'autres avant lui l'ont maintes fois exprimée, — n'en est pas moins profonde. Il est certain aussi que la guerre, si elle a de mauvais aspects, grandit souvent une nation, et entretient le patriotisme et le courage chez celles qui la font quand elle est juste. Mais il y a tant de conflits injustes, inutiles, et faits pour des motifs purement sordides qu'il eût importé à l'auteur anglais de faire nettement une distinction, à ce propos, dès le début de son étude. L'oubli de M. Wyatt n'enlève rien à la justesse des remarques qu'il fait sur la guerre, prise en soi, mais elle laisse subsister une certaine équivoque qu'il eût mieux valu faire disparaître tout de suite.

A tout événement, il semble bien, si l'on en juge par les événements actuels, que les conflits internationaux ne soient pas à la veille de disparaître; il n'apparaît pas que le tribunal de la Haye les puisse tous régler sans qu'il y ait effusion de sang humain, et tout laisse prévoir que M. Carnegie pourra verser encore quelques millions dans les coffres des avocats de la paix universelle sans avoir à se préoccuper de la façon dont ceux-ci devront en disposer, la question de l'abolition des guerres internationales une fois résolue. Car elle ne le sera pas de sitôt.

PAUL MOREAU.

Sur le Pont d'Avignon...

M. Rodolphe Lemieux dégingole. «Juvénal» écrit ses louanges dans le «Canada», ce matin, et le metteur en pages vous colle ça entre deux bribes de nouvelles, dans un coin quelconque, à l'intérieur de la gazette.

Ah, si Rodolphe était encore ministre, ce que le metteur en page recevrait vite son congé!

«Il est encore heureux pour M. Borden que les montons nationalistes se taisent (sic)», écrit le «Canada».

Ce «taut», d'où vient-il? L'auteur de «La Vénus du sculpteur Milo» nous l'expliquera-t-il?

Le «Canada» félicite la «Free Press» de la façon qu'elle donne au «Toronto Star» à propos de la langue et de la population française dans l'Ontario.

L'aurait-il fait si nous ne lui eussions pas signalé la chose?

M. Gouin, en tant que premier ministre, et procureur-général, ordonne des poursuites, et puis... confie la défense de l'homme traduit devant les tribunaux à son associé professionnel.

Vous ne le croyez pas? Rapprochez-vous la cause de Desjardins contre Bastien, où jugement était rendu samedi dernier. Desjardins représentait le gouvernement provincial, et M. Bastien avait comme avocat M. Antonio Perrault, l'associé de M. Gouin. M. Gouin entend évidemment bien les affaires!

Le «Canada» écrit, à propos de la défaite de candidats de M. Taft aux récentes élections américaines: «Ce serait certes curieux de voir des hommes politiques conclure une entente d'union pour qu'ils soient avantageux aux deux pays, et les électeurs, ensuite, la déclarer désastreuse pour les deux pays».

Ceci prouve bien, à gens du «Canada», que ni M. Laurier ni M. Taft n'eussent dû se lancer dans cette affaire avant de connaître véritablement le sentiment populaire.

Un grand journal de cuisine, nous dit-on, fait de ce temps-ci une enquête sur la circulation des autres quotidiens, en passant dans les kiosques et les établissements où l'on vend des journaux.

Il trouve que ses concurrents lui font une rude guerre.

Extrait d'un journal chinois imprimé à Montréal:

«Quoi qu'il en soit nous croyons savoir qu'un des plus brillants avocats conservateurs qui est à la fois un député en vue et a été chargé d'effectuer dans la loi électorale le texte qui obligeait M. Forget à démissionner d'un des comités dont il est l'un et qui lui permettrait de le représenter tous les deux à la fois aux Communes, ce qui n'est jamais vu en ce pays».

L'IMMIGRATION FRANÇAISE

LEUR OU REMORDS ?

Un observateur des dehors nous adresse, sous ce titre, les considérations suivantes sur un sujet de haute actualité: L'ancienne colonie des Lemieux et consorts sur l'émigration française et le progrès, — d'ailleurs invisible à l'œil nu, — de la colonisation dans la province de Québec recommence à la rédaction du "Canada".

"La nation française n'émigre pas"; "sa natalité est inférieure au chiffre des décès"; "une circulaire gouvernementale"; — d'après Clémentine, tu réapparaîs, — "interdit en France toute propagande d'émigration"; "le service militaire, le besoin des colonies françaises s'y opposent"; enfin la série des mauvaises raisons d'un groupe reconnu comme traitant à sa légende et à sa race dédite à nouveau dans les colonnes de ce journal.

Tout en notant l'admission que "l'émigration française pourrait nous aider à maintenir nos positions dans la Confédération", examinons ce que valent les objections faites à l'organisation d'un travail pratique pour nous l'attirer.

Et d'abord, l'assertion fautive et intéressante que "les Français n'émigrent pas" se réfute aisément par les faits et les chiffres. Pour ne mentionner que ce qui nous touche de plus près, le recensement des États-Unis constatait, dès l'année 1890, la présence en ce pays de 110,000 "Français nés en France", la plupart agriculteurs, ouvriers, employés et autres appartenant à des carrières des plus utiles à une société jeune et entreprenante, possédant d'immenses ressources et offrant à toutes les classes un travail rémunérateur.

Durant la dernière décennie, (1900-1910), le même document officiel nous enregistre une immigration française de 75,000 âmes, soit 7,500 personnes annuellement. Ces sans propagande, sans prime d'encouragement. Au contraire, un droit d'entrée est exigé de tout immigrant européen. Or, ces statistiques s'accroissent parfaitement avec celles que nous fournissons Onésime Reclus, Leroy-Beaulieu et autres économistes français autorisés.

Bien étrange serait cette préférence des fils de la France en faveur d'un pays anglo-saxon, voisin du Canada, qui contient un si fort noyau de leur race et présente, au surplus, des avantages d'établissement supérieurs à tous égards, si elle ne s'expliquait par le fait, pourtant bien avéré, que de part et d'autre, les autorités administratives concernées dans la question s'entendent comme larrons en foire, pour arrêter le mouvement d'émigration française vers les rives canadiennes. Il ne faut donc pas s'étonner d'entendre ces "grands Canadiens", Laurier, Lemieux Dandurand et autres tenants de la même thèse, qui nient l'émigration des Canadiens aux États-Unis, nier plus énergiquement encore l'émigration des Français hors de leur pays. Ils n'en veulent rien connaître, ni rien avoir. Et, pour assurer le triomphe de leur "système", ils ont délégué à Paris, et muni d'instructions spéciales propres à "saboter" tout travail d'émigration française, leur fameux agent Willard, qui s'efforce à chanter sans cesse le même refrain et à danser sur la même corde.

Comme résultat d'une aussi belle acrobatie, nous avons eu, d'un côté la débauche de Rodolphe par le gouvernement de la République et de l'autre l'émission de la circulaire Clémentine ou le rappel de M. Geoffroy, parti sous les auspices du "Canada", pour accomplir un travail de géant, mais qui dû revenir à la première démarche sérieuse tentée dans le but de nous amener une émigration de notre langue.

Elle est bien bonne, au surplus, la farce de la "circulaire" Clémentine; nous mettrons un jour les lecteurs du "Devoir" au courant des circonstances qui l'ont provoquée. On ne s'ennuiera pas, en certains quartiers, au récit d'une aventure aussi fantastique. En attendant, l'Agence canadienne de propagande d'émigration continue d'exister à Paris et M. Paul Willard a pour commandeur un maître sur un terrain vraisemblablement interdit aux "Canadiens d'origine", sans qu'il soit possible d'en connaître la raison. En outre, plusieurs autres bureaux de recrutement pour des pays étrangers existent en différents endroits du territoire français; et l'émigration française continue d'avoir son cours normal.

Aussi bien, le principe de la liberté de l'émigration n'est plus discuté par personne, les mesures restrictives à l'émigration ayant toutes abouti au plus méconnaissable. Avec un touchant ensemble, les nations adhèrent maintenant à la formule connue: "Liberté complète de l'émigration, intervention de l'État pour protéger les émigrants".

En l'espèce, la circulaire Clémentine n'a eu d'autre raison d'être que la maladresse, — probablement voulue et calculée, — de quelque compère chargé de délivrer ses maîtres d'un empuement ou de couvrir leur lâche inaction sous l'apparence d'obstacles invincibles. Au fond, la France ne saurait s'opposer à la direction d'un mouvement bien ordonné de ses sujets, décidés quand même à s'expatrier de son sein, vers un jour ou pays, qui lui doit déjà l'existence et sort de lien entre elle et le peuple anglo-saxon, son plus proche allié en vertu d'un double traité.

Du moment qu'il existe une émigration française, la question se résume pour le Canada, et dans une certaine mesure pour la France, à profiter de l'adhésion, à moins que l'on désire peupler notre pays de hordes à moitié civilisées. Tels sont l'intérêt qui appelle notre action et le devoir patriotique que nous ne pouvons nous dérober sans forfaire.

C'est bien aussi de cette façon que l'entend, en réalité, notre Rodolphe national. Après avoir nié jusqu'à l'existence d'une immigration française et

avoir accumulé contre sa possibilité d'insurmontables empêchements, il se ravise et découvre "qu'elle existe", qu'elle vient en partie vers nos rives et que, ô prodige! nous sommes redevenus à l'ex-grand canadien et à ses collègues de ce renfort inespéré. "Deux mille" Français formeront annuellement ce contingent d'émigration!

Ah! mais non, par exemple, c'est trop fort! Nous nous inscrivons en faux de la manière la plus énergique contre une pareille assertion. Par le procédé Carufel-Marquette-Devlin, qui ne tient compte que des "arrivées", tout en ignorant absolument les départs, des colons, il serait possible et même facile d'atteindre ce chiffre, de le dépasser peut-être. Mais nous n'en sommes plus là. Le public connaît la valeur de cette tenue de statistiques "en partie simple" et n'en tolérera plus l'usage. Nous défions le "Canada" de retracer la présence ici des "vingt mille Français nés en France", qui, d'après ses calculs, seraient venus comme immigrants s'établir en Canada durant la dernière décennie (1900-11). Nous sommes positifs qu'il n'en retrouverait pas la moitié de ce chiffre. Ceux qui sont au courant, le moins du monde, des mouvements des "colons" envoyés par M. Willard ne peuvent s'y tromper. Plusieurs d'entre eux font une promenade annuelle au pays d'origine pour revenir "toujours avec des billets d'immigrants". Un bon tiers de ceux qui nous viennent par voie du Havre sont porteurs de noms juifs, allemands et autres n'indiquant aucune parenté avec nos cousins de Normandie ou de Bretagne. D'autres ne font que traverser le Canada pour se rendre aux États-Unis.

Non, les chiffres invoqués par une administration, qui se voit enfin forcée de rendre des comptes, ne sont pas exacts. Les faits réels nous donnent, au contraire, le droit d'affirmer que le système de propagande pour l'émigration française actuellement en vigueur est un fiasco complet, qu'il nous coûte relativement très cher et qu'il demande à être remanié de la tête aux pieds. La méthode employée ne pouvait réussir, parce qu'elle manque absolument de sincérité et ne sert qu'à masquer les apparence. Si la nouvelle administration veut faire mieux, un beau champ d'action s'ouvre devant elle.

Il faudrait entrer dans des développements beaucoup plus considérables pour épuiser un sujet d'une aussi grande importance, que celui de l'organisation de l'immigration au Canada. Ces quelques notes suffiront peut-être pour indiquer au public les lignes principales de l'œuvre. Mais nous n'avons guère l'espoir de convaincre nos adversaires sur ce point.

Jamais on ne verra tenir compte au journal des 845,000, du fait que les émigrants français, depuis de longues années, prennent par milliers la route des États-Unis, de la République Argentine et d'autres pays de l'Amérique du Sud au lieu de se diriger vers leurs propres colonies. On constate, du reste, la même propension chez les Allemands, les Italiens et les Belges.

Il est bien plus facile de nier cet état de choses que d'en tirer partie dans l'intérêt du Canada. La devise de ces messieurs, dans le passé, semble avoir été: tout plutôt que de déplaire au "Globe", à Sifton et à la bande de fanatiques si chère à la déléguée administrative Laurier. N'at-on pas été jusqu'à combattre l'importation en ce pays de capitaux étrangers?

D'un autre côté, la déclaration si large, si juste et raisonnable que vient de faire le premier ministre de la puissance, à Halifax, relativement au traitement égal auquel auraient droit les provinces de l'Est dans la répartition des avantages de l'immigration, ouvre des horizons nouveaux aux hommes de bonne volonté et d'esprit progressif. Ils espèrent une justice distributive mieux inspirée, en un programme plus récent et plus généralement efficace.

Quant aux Lemieux et aux autres individus du même acabit, qui n'ont pas su comprendre leur mission, qui subissent le châtiment réservé à leur œuvre malsaine. Rapidement, leur prestige élevé sur des bases artificielles s'écroule avec eux. Les chiffres du dernier recensement, dont ils portaient l'entière responsabilité, démontrent à l'évidence l'infamie des prétentions libérales sur la cessation de l'exode aux États-Unis et sur la diminution, par suite, de la dette fédérale.

Ainsi s'évanouissent les plus beaux titres de mérite et de gloire réclamés par un régime d'avachissement et de "buff".

Monsieur Lemieux, rendez-vous le million de population que vous avez promis!

PAUL MARTEL.

A la Commission des Chemins de Fer

Ottawa, 8. — A la réunion de la Commission des chemins de fer hier, le juge Mahé a entendu une cause intéressante. Toronto, il s'agissait d'une demande du Canadian Northern, à l'effet d'obtenir la permission de traverser la voie du Grand-Tronc près de Toronto. A ce propos, l'avocat du Canadian Northern a soumis des plans à la commission, et le juge Mahé a profité de la chose pour dire qu'avant de soumettre des plans, une compagnie de chemins de fer devait exposer son cas, avant de faire d'autres démarches, telles que la préparation de plans, tout comme s'il était entendu qu'on ne peut rien refuser à une compagnie de chemin de fer. Le jugement a été réservé.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est utilisé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

Justice à M. Darial!

J'ai appris hier, mais trop tard pour en tenir compte dans mon humble appréciation de "Faust", que M. Darial était sérieusement malade le soir de la représentation. Comme il n'y avait personne pour le remplacer, il a dû jouer quand même. Je le félicite de son courage et le regrette amèrement d'avoir été aussi sévère à son égard.

Sans blâmer l'administration de l'opéra, je crois qu'en tout cas, il ne faut pas se procurer un seul siège au théâtre pour les deux premières semaines d'opéra. Ceci est absolument faux. Pour la représentation de "Carmen", ce soir seulement, les places sont toutes vendues. On pourra se procurer de bons sièges pour les auditions subséquentes de "Faust", etc.

Si c'est pour encourager une belle organisation que je soumettais ces remarques, c'est aussi afin de consoler le grand nombre d'amateurs qui ont manqué l'admirable représentation de "Faust", mardi soir. Je pourrais citer plusieurs personnes qui n'ont pas même tenté de se procurer des billets, parce qu'elles étaient convaincues que la salle était complètement vendue.

PAUL G. OUMET.

La semaine financière

LETTRE DE L. G. BEAUBIEN & CIE, BANQUIERS ET AGENTS DE CHANGE, RUE ST-FRANÇOIS-XAVIER, 104, MONTREAL, CANADA.

Montreal, 6 novembre 1911. La situation financière continue d'être excellente et durant la semaine s'est encore améliorée du fait de la forte reprise en hausse qui s'est produite à New-York. Ainsi se sont dissipés les quelques nuages qui assombrissaient notre horizon.

La physionomie de la Bourse n'a pas cessé d'être active et forme. L'argent est toujours abondant et facile. Nos bonnes valeurs ont continué à monter à bonne allure; quelques-unes se négocient à des cours jamais atteints. De ce nombre est le Power qui s'est vendu 170, ce qui ne s'est pas encore vu. Nous avons ici même dans une précédente étude du marché canadien, fait état de rumeurs qui ont déterminé le mouvement et dont la plus vraisemblable est une augmentation de dividende consécutive à une distribution aux actionnaires actuels, d'actions nouvelles sous forme de prime.

Le Michigan et Ontario a enregistré une très sensible avance; la fermeture s'est effectuée vendue à 124 1/2. Comme celui du Power, ce mouvement s'est produit, la suite de rumeurs selon lesquelles le dividende sera tout prochainement porté de 6 à 8 p.c. Nous croyons savoir que des divergences de vues se sont manifestées parmi les directeurs de la compagnie. C'est à quoi il faut attribuer le fait que l'on ne s'est point encore réuni. Mais nous n'avons guère l'espoir de convaincre nos adversaires sur ce point.

Jamais on ne verra tenir compte au journal des 845,000, du fait que les émigrants français, depuis de longues années, prennent par milliers la route des États-Unis, de la République Argentine et d'autres pays de l'Amérique du Sud au lieu de se diriger vers leurs propres colonies. On constate, du reste, la même propension chez les Allemands, les Italiens et les Belges.

Il est bien plus facile de nier cet état de choses que d'en tirer partie dans l'intérêt du Canada. La devise de ces messieurs, dans le passé, semble avoir été: tout plutôt que de déplaire au "Globe", à Sifton et à la bande de fanatiques si chère à la déléguée administrative Laurier. N'at-on pas été jusqu'à combattre l'importation en ce pays de capitaux étrangers?

D'un autre côté, la déclaration si large, si juste et raisonnable que vient de faire le premier ministre de la puissance, à Halifax, relativement au traitement égal auquel auraient droit les provinces de l'Est dans la répartition des avantages de l'immigration, ouvre des horizons nouveaux aux hommes de bonne volonté et d'esprit progressif. Ils espèrent une justice distributive mieux inspirée, en un programme plus récent et plus généralement efficace.

Quant aux Lemieux et aux autres individus du même acabit, qui n'ont pas su comprendre leur mission, qui subissent le châtiment réservé à leur œuvre malsaine. Rapidement, leur prestige élevé sur des bases artificielles s'écroule avec eux. Les chiffres du dernier recensement, dont ils portaient l'entière responsabilité, démontrent à l'évidence l'infamie des prétentions libérales sur la cessation de l'exode aux États-Unis et sur la diminution, par suite, de la dette fédérale.

Ainsi s'évanouissent les plus beaux titres de mérite et de gloire réclamés par un régime d'avachissement et de "buff".

Monsieur Lemieux, rendez-vous le million de population que vous avez promis!

PAUL MARTEL.

A la Commission des Chemins de Fer

Ottawa, 8. — A la réunion de la Commission des chemins de fer hier, le juge Mahé a entendu une cause intéressante. Toronto, il s'agissait d'une demande du Canadian Northern, à l'effet d'obtenir la permission de traverser la voie du Grand-Tronc près de Toronto. A ce propos, l'avocat du Canadian Northern a soumis des plans à la commission, et le juge Mahé a profité de la chose pour dire qu'avant de soumettre des plans, une compagnie de chemins de fer devait exposer son cas, avant de faire d'autres démarches, telles que la préparation de plans, tout comme s'il était entendu qu'on ne peut rien refuser à une compagnie de chemin de fer. Le jugement a été réservé.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est utilisé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

Le commerce anglais

Londres, 8. — Le rapport du ministère du Commerce pour le mois d'octobre que les importations du mois ont été de £60,915,420, soit une augmentation de £2,805,498 sur le mois précédent et une augmentation de £5,853,071 sur le mois d'octobre 1910. Les importations du mois d'octobre 1911 sont de £550,219,000, les importations sont de £374,721,190, soit une augmentation de £85,497,810.



Couvertes pour Chevaux

POUR INTERIEUR

Couvertes en toile spéciale sans doublure, unies ou avec patrons.

Couvertes en toile, doublées en lainage avec ou sans courtois.

POUR EXTERIEUR

Couvertes en lainages. Patrons de toutes sortes.

Couvertes garnies en lainages. Toutes les grandeurs.

"Suits" complets pour chevaux, comprenant couvertes du corps et encolure.

POUR LA PLUIE

Toile imperméable noire, blanche ou grise, toutes les grandeurs.

Couvertes en caoutchouc, toutes les grandeurs.

Rugs pour Voiture et Autos

Toutes les grandeurs, tous les matériaux, tous les prix.

Initiales et Monogrammes brodés ou appliqués sur rugs et couvertes. Satisfaction garantie.

Tapis pour Voitures et Autos

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL.

338 RUE NOTRE-DAME OUEST, près rue McGill, MONTREAL.

Dans le Monde Ouvrier

MONUMENT RODIER

Le comité du monument Rodier vient de lancer un nouveau projet qui semble rencontrer beaucoup de faveur auprès du public. L'on a décidé d'acheter un lot à bâtir et de l'offrir en rade au public. Le but de cette rade est de donner l'avantage à tout le monde de contribuer à l'érection du monument à la mémoire de Rodier qui fut l'un des promoteurs du mouvement ouvrier dans notre ville. On aura l'occasion en même temps de se procurer un lot à bâtir à bon marché si le sort est favorable.

CONSEIL EN CONSTRUCTION

C'est ce soir que se réunit le Conseil en Construction au Temple du Travail. Demande à tous d'être présents.

EUCHE DES PEINTRES

Nous avons déjà annoncé dans cette colonne le grand eucbe que les peintres-décorateurs du local 349 organisent pour samedi prochain le 11 novembre. Nous avions promis de publier la liste des noms des donateurs. Nous le faisons aujourd'hui avec plaisir au nom des peintres-décorateurs qui sont très satisfaits de l'encouragement reçu de leurs amis. On compte sur un magnifique succès samedi.

Voici les noms de ces donateurs généreux: Noy, Séguin, Jos. Renaud, membre du local 349; Chas. Perrault, 543 Ste-Catherine; L. Paquette, vice-président local 349; N. Tanguay, 534 Ste-Catherine; Omer Desroze, rue Ste-Catherine Est; M. Mercier, Scope House, Maison M. Dumont; A. S. Vallière, rue Ste-Catherine Est; B. Labelle, 776 Ste-Catherine Est; Blondin & Corbelle; O. St-Jean, 7 Ste-Catherine Est; H. Leclerc, 404 Ste-Catherine Est; Henri Scott, rue Ste-Catherine Est; H. C. Grégoire, 775 Ste-Catherine Est; J. Beaulieu, 182 Dufresne; Jos. Ancy, contrôleur local 349; Omer Desroze, 103 Ste-Catherine Est; G. Pageau, membre du comité; O. Boudreau, député, Local 349; Alphonse Verreuil, député; J. B. Renaud, imprimeur; J. Vinn, contrôleur, peintre, M. Paquette, local 349; A. Parent, membre local 349; G. Gracie, G. R. Brunet, prés. du Conseil des Métiers; C. Ladue, 145 Ste-Catherine Est; Armand Dore, 983 Ste-Catherine Est; Bonin Frère, 107 Ste-Catherine Est; Boyer & Dandurand, 309 Ste-Catherine Est; J. Milard Frère, 821 Ste-Catherine Est; P. Beauchamp, 854 Ste-Catherine Est; J. A. Cardinal, 21 Avenue Desjardins; St-Jacques; Baillargeon, 256 Ste-Catherine Est; Jules Duraud, 385 Ste-Laurent; Baillargeon Buffet, 100 Ste-Catherine Est; Larue & Cardinal, 20 Ste-Catherine Est; Jos. Laroque, 269 Ste-Catherine Est; Chas. Lévesque, 341 Ste-Catherine Est; Albert Moquin, 141 Bleury; P. Giguère, 287 Ste-Catherine Est; L. Bonin, de Bonin Frère, 609 Ste-Catherine Est; Baillargeon Express; C. Guilbault; A. Pageau; Leroux et Leroux, angle Ste-Catherine et Ste-Elisabeth; Jos. Laporte, 505 Ste-Monty; Leclerc et Ladue, 509 Ste-Laurent; W. Mottet, 400 Ontario Est; Gauthier et Dorval, 116 Ste-Catherine Est; Jos. Landry, 119 Ste-Catherine Est; Alph. Bouchard, 119 Ste-Catherine Est; Nazaire Gauthier, 403 Ste-Laurent; S. Clairmont.

IL NE FAUDRAIT PAS VIEILLIR.

La commission de la loi des compensations qui siège actuellement à Washington, a entendu hier M. Arthur E. Holder de la Fédération américaine du travail. Ce dernier parlant de la loi anticipe de compensation passée en 1906 et indiquant que, passé quarante ans, un ouvrier qui perd son emploi régulier a des difficultés de trouver de l'ouvrage dans d'autres branches. Tant qu'il reste avec ses anciens patrons on le garde; mais s'il se laisse sans emploi pour une raison ou pour une autre, il trouve difficilement de l'emploi ailleurs en dépit de la loi.

Cela est dû au fait que les patrons veulent faire produire à l'être humain qu'il emploie le plus de travail possible et préfèrent toujours les jeunes ouvriers aux anciens. C'est le résultat de l'emploi ailleurs en dépit de la loi.

En effet, l'emplacement du nouvel hippodrome, sur la montagne Saint-Michel, se trouve, à l'est, vis-à-vis du fameux Plateau Bon-Air, et il suffirait d'une ligne d'un demi-mille pour le relier, à travers cette terre, avec le tramway de la rue Papineau.

Que les tramways arrivent d'abord par la Côte de la Visitation et la montagne, la chose n'a pas d'importance pour les acheteurs du PLATEAU BON-AIR, car il faudra, pour les 50 à 75 mille âmes qui peuplent Outremont, l'Annexe, le Boulevard et Villerville, une route plus directe, et cette route, c'est la rue Bélanger, qui est, au-dessus de l'avenue Mont-Royal, la grande artère longitudinale de l'avenir.

262-1

La Société d'Administration Générale

recet des dépôts spéciaux de pas moins de \$1,000, sur lesquels elle accorde de l'intérêt du placement fait avec les sommes déposées moins 1 pour cent de commission amenant ainsi aux déposants un intérêt de 3 1/2 pour cent.

Pour renseignements, s'adresser au Bureau de la

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EDIFICE CREDIT FONCIER

35 RUE SAINT-JACQUES.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

Un Apprenti Pressier

Un apprenti pressier trouvera de l'emploi en s'adressant au Devoir, 71a rue Saint-Jacques.

A VENDRE

Magnifique cottage rue Delormier, près l'église dans la plus belle partie, aussi quatre lots grès, Pointe-aux-Trembles, terrains à vendre ou à échanger à Outremont, pour propriété. Adresse, 315 Panet. Tél. Est 545.

A VENDRE

Carrioles de charretiers, de première classe, et toutes sortes d'autres voitures d'étable, chez Ulric Roy & Cie, 1141 Papineau.

A VENDRE

Nos 563 et 565 rue Fabre, près de la rue Laurier, maison neuve, 2 logements, plomberie moderne, et très bien finie, \$500.00 comptant. Balance à terme facile. S'adresser à S. D. Vallières, 1431 St-Hubert.

ENGINS A VENDRE

Engins à gazolène, Waterloo à vendre, bon marché; prix de la manufacture, 4, 6, 8 forces. Ecrite de suite. Geo. Bélanger, 41 Bonsecours.

MOULIN A SCIE

A VENDRE: pour cause de décès, un moulin à scie et à moudre, à Saint-Julienne, Comté de Montcalm, comprenant roulement, limites à bois, etc. Pour plus amples informations, s'adresser à J. M. Massy, No 1875 rue Saint-Jacques, Montréal.

MEUBLES

Amherst Furniture Co. grand magasin de meubles, poêles, tapis, prélatés, etc., situé au No 1334 rue Amherst, est prêt à vous vendre ce dont vous avez besoin, à bon marché, com. aut., ou à conditions faciles. A. Paré, gérant. Cette annonce rapportée au magasin vaut 10 cents dans la presse.

MEUBLES ET TAPIS

Quiconque désire acheter par versement: tapis, rideaux, meubles, go-cars, vêtements de dames et messieurs, peut s'adresser 29 Avenue du Parc. Commandes prises par téléphone. Est 3272. Lunettes ajustées sur tous les yeux, une spécialité.

MEUBLES

A vendre à grand sacrifice, un lot de meubles complètement neufs: poêles et fournaises. S'adresser entre midi et deux heures ou 5 et 8 heures, le soir, à Ben Globensky, 552 Sanguinet.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, prélatés, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co. 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

TERRE A VENDRE

Entre Boncherville et Longueuil, 165 acres. Bon marché et bonnes conditions. S'adresser de suite à Geo. Bélanger, 41 Bonsecours, Main 2265.

TARACS CANADIENS en feuilles

J. A. Forest, 189 Amherst, tabacs en feuilles en gros au plus bas prix du marché. Demandez ma liste de prix ou venez voir l'assortiment. Commande remplie par la maille. Tél. Bell Est 1187.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

AVEZ-VOUS des propriétés à vendre ou à acheter. Avez-vous des terrains à vendre ou à acheter. La place la plus sûre. Rod. Langlois, 54 Notre-Dame Est, chambre 53 et 59.

A VENDRE OU A LOUER

A louer ou à vendre, maison neuve, plain-pied, coin Duluth et St-Urbain. Conditions faciles. S'adresser N. Leclerc, 879 Sanguinet. Tél. Bell St-Louis 904.

A VENDRE OU A ECHANGER

Au Sauteau-Roccollet, sur le bord d'un ruisseau, à quelques minutes des tramways, propriété comprenant une bonne maison de pierre et dépendances, 55 lots formant 8 arpents de terre. S'adresser 363 Rivard.

PROPRIÉTÉS A VENDRE PAR

G. E. L. DESAULNIERS & FILS

71a rue Saint-Jacques

Bureau: 9 heures à midi.

\$5,500 — Berri près l'Eglise St-Sacrement, 3 flats, fournaise. Comptant \$1,000.

\$18,000 — Pie IX, près Ste-Catherine, 12 flats, loués \$1,800, prendra des terrains en échange.

\$9,300 — St-Dominique huit beaux flats près Mont-Royal, loués près \$1,000.

\$6,500 — St-Denis, trois beaux flats. Comptant \$1,500.

\$10,500 — Berri, près l'Eglise St-Sacrement, six beaux flats, avec fournaise. Comptant \$1,500.

\$9,000 — Seine Avenue Visulvian, 3 flats, loués \$1,000, Comptant \$1,000.

\$6,200 — Agnes, St-Henri, près St-Jacques, 3 flats, 32 pieds front.

\$6,350 — Montana, près Cherrier, 3 flats.

Mont-Royal, \$5,000, \$10,000, \$12,500, \$16,000.

\$5,000 — Champlain, six logements.

\$5,000 — Marquette, 4 beaux flats. Comptant \$1,000.

\$4,800 — Beaulieu, côté St-Paul, 4 flats. Comptant \$800.

\$3,300 — St-Hubert, Boulevard St-Denis, deux flats, loués près \$400. Comptant \$800.

\$10,000 — Beaudry, près Ste-Catherine 3 logements, magasins.

\$5,000 — Dufferin, près Rachel, quatre flats.

\$3,150 — St-Hubert, près Mont-Royal, 2 flats. Comptant \$1,000.

Avec \$500 comptant, Champlain, 2 flats, près Rachel; Lusselle, 2 flats, près Marie-Anne; Bienville, 2 flats; Rester, 2 flats; Alma, près Beaulieu, 2 flats.

Résidence 1186 Berri près Mont-Royal. Téléphone St-Louis 319.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

A vendre une belle propriété, très bien bâtie, aux conditions de l

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

J'ai reçu de très jolies lettres dont je remercie mes amies toutes neuves: je leur promets de m'inspirer de leurs observations et même de leurs petites confidences pour alimenter la correspondance de Fadette qui adore le gris dans les nuages, mais s'en défie un peu dans les lettres et ne l'admet pas du tout dans la vie.

Voyez-vous, il n'y a jamais de raison pour que notre vie soit grise: elle est très souvent triste, austère, occupée et pénible, mais une vie grise est une vie vague, oisive et inutile: nous pouvons toujours l'empêcher d'être ainsi.

Aussi quand vous vous plaignez de l'ennui, je me demande, n'est-ce pas Fadette que de nom, n'est-ce pas une paresseuse ou une indifférente? celles-là seules s'ennuient.

Heureuses les âmes ardentes et actives! celles qui ne sont pas de la religion du "moins possible", qui savent aimer sans compter et haïr sans compromission; elles sont susceptibles de grandes erreurs, de chutes graves, mais quelle vie et quelle générosité dans leurs retours! En elles une vie intense s'épanouit et déborde, c'est en elles qu'on trouve les tendresses et les sincérités chaudes, les dans magnifiques, les dévouements infatigables, la vie complète, enfin, qu'ignorent les âmes molles, ni bonnes ni mauvaises, les âmes champignons qui vivent à l'ombre, couleur de terre, et sans racines profondes. Elles vivent pour elles-mêmes ne connaissant du dévouement que celui qu'elles exigent, et d'acuité que celle qui s'exerce à leur profit: pour elles les affections de tout repos, les croix aux angles arrondis, les pénitences confortables, la religiosité odorante et fine qu'elles brûlent comme un encens dans des cassolettes d'argent.

Leur vie s'évapore comme cet encens, sans laisser plus de traces que le nuage qui passe. Elles n'aiment personne, mais personne ne les aime: étonnez-vous que leur vie soit grise!

Dieu vous préserve d'augmenter leur bataillon, mes petites et grandes amies! Et si quelques-unes étaient tentées de tomber en cette somnolence, éveillez-vous et voyez ce qui se passe autour de vous. Pendant que vous gémissiez sur le "mal de vivre", votre pauvre mère épuisée de fatigue n'a peut-être jamais de loisirs pour se recréer et se reposer! Pendant que vous bâillez aux cornues, le panier à raccommodage débordant et les bas que vous portez sont peut-être troués? Occupez-vous, c'est le remède souverain contre l'ennui. Faites mieux encore: Haussez votre âme, elle sortira du gris si vous l'élevez dans le désintéressement et l'amour. Oui, l'amour des vôtres et l'amour des abandonnés, et l'amour des belles choses dont Dieu nous comble. Avoir un cœur de femme et s'ennuyer et ne savoir qu'en faire! Quelle histoire!

Ah! ma petite Miel! Si vous cherchez la sympathie pour un ennemi qui est la conséquence d'une vie trop douce et trop molle, vous vous êtes vraiment mal adressée, car Fadette ne vous souhaite qu'une chose, c'est de connaître la véritable souffrance qui peut-être, espérons-le, fera de vous une vaillante et une vivante.

FADETTE.

EDUCATION

Notre Album

Rien ne témoigne plus de la faiblesse des parents que les menaces à tout propos, et rien n'est plus nuisible et moins intelligent. Avec de la raison et de la fermeté vous obtiendrez l'obéissance des enfants. Les menaces tendant à ne faire obéir l'enfant que par la crainte sont lâches et en font un lâche et presque toujours un menteur.

Persuadez à l'enfant qu'il a bon cœur et bonne volonté, qu'il se trompe par faiblesse, et que vous comptez quand même sur sa raison et sa sagesse: qu'il ne soit jamais question de le récompenser, voire même de le payer (je l'ai entendu!) s'il fait bien, ou de le punir s'il fait mal. Qu'il comprenne bien votre volonté, qu'il sache exactement ce que vous attendez de lui et voyez à ce qu'il le fasse sans menaces et sans promesses.

Vous ne tenez pas mieux les unes que les autres et l'enfant s'en aperçoit très vite et se rit de vos vaines paroles.

UNE MERE.

Causerie Ménagère

Croirez-vous que la tante Pot-au-Feu cherche à se dégrader de ses responsabilités, si au lieu de vous donner des conseils de bons conseils, elle vous dit: si vous le pouvez allez à l'Ecole ménagère.

Vous y apprendrez d'abord l'esprit de méthode qui est à la base de toute action en ménage. L'intelligence à se placer devant l'acte le plus vulgaire pour le bien faire, pour l'accomplir avec la perfection exigée du vieux proverbe: "Fais ce que tu fais."

Je crois aussi que vous y apprendrez la simplicité. L'unique préoccupation de nos jours semble être de paraître. Sous les dehors les plus élégants, les plus riches que se cache-t-il souvent? Vous avez assisté à une réception splendide: c'était un décor commandé. Si vous aviez visité la maison dans ses détails avant la fête, si vous pouviez la voir après!

On vous a jeté de la poudre aux yeux: cette maison est mal tenue, peu propre, on y mange mal, on y vit dans la négligence et l'improvisation. A l'Ecole Ménagère on vous inculquera peut-être le désir d'être ce que vous paraissez.

Ce n'est pas la fortune et les avantages personnels que chacun de nous peut posséder en plus ou en moins qui sont capables de constituer la valeur de la vie, c'est le parti que nous en savons tirer: l'éclat n'y fait rien, c'est la qualité qui importe. Ramener la simplicité dans nos vies, est nécessaire dans toutes les situations: dans la classe aisée elle permet à la justice de retrouver sa place. Que d'obligations ne s'est-on pas créées dans toutes les branches de l'existence? Dans le logement, la nourriture, le vêtement?

L'enseignement ménager oblige à se rendre un compte exact de la peine, de l'effort, du travail que nous imposons autour de nous: il enseigne à aimer ses devoirs de maîtresse de maison, il les rend faciles et attrayants. Il enseigne à joindre l'élégance et le confort à la simplicité, et je me demande pourquoi toutes mes nièces n'y courraient pas en foule?

TANTE POT-AU-FEU.

TANTE POT-AU-FEU.

(Recette de l'Ecole Ménagère).

— Ces rebelles chinois en font voir de crasses à la troupe régulière. — Oui, mais où recrutaient-ils leurs soldats? — Parbleu! dans les pékins!

La Chanson du Vieux Laboureur

J'ai peiné jusqu'au soir sur ma tâche divine; Mais, maintenant que la nuit monte à l'horizon, Que ma démarche tremble et que mon front s'incline Et que l'ombre grandit autour de ma maison.

Je me promène seul, lentement, sur la route, Et dans les champs féconds traînant mes pas lassés, Je revois les printemps disparus et j'écoute Chanter en moi le souvenir des jours passés.

Je n'ai pas déserté vers les cités fatales, J'ai vécu sur mon sol qui rêvait avec moi Et dans le carillon de mes cloches natales, Qui versaient en mon cœur le courage et la foi.

Je ne me suis pas fait esclave de la terre, Et j'ai marché, levant le front, sur les chemins, Car je savais le prix de mon labeur austère Et que je travaillais pour mes frères humains.

Notre tâche est si belle à qui sait la comprendre! Dieu s'approche de nous dans le calme des bois, Et c'est comme sa voix que nous croyons entendre Le soir dans les sentiers où surgissent des croix.

La nature immortelle autour de nous frissonne, Notre chanson se mêle à la chanson des mûrs, Et les grands horizons pensifs des soirs d'automne Nous ont donné l'amour des espoirs infinis.

Maintenant, je m'en vais, calme, puisque c'est l'heure, Puisque le père doit faire place aux enfants, Et puisqu'il faut que, chaque jour, le passé meure Pour que d'autres matins se lèvent triomphants!

MAURICE BRILLANT.

(Les Matins d'Argent.)

Bibliographie

Le beau livre de M. G. Lenôtre, — Le Tribunal révolutionnaire, — évoque le souvenir sanglant des plus mauvais jours de la Terreur. Cet infatigable pèlerin du passé qu'est M. G. Lenôtre a voulu reconstituer dans son détail quotidien, la nefaste histoire du tribunal révolutionnaire. Large de touche, précis dans le détail, il fait revivre avec un angoissant intérêt, comme en un grandiose cinéma la fuite en avant des jours rouges. Livré à une bande de déclassés, sinistres fantoches aux mains de Fouquier-Tinville, l'antique demeure du Parlement devient le théâtre de forfaits sans nom. Groupés autour de ce plat déclassé que fut Fouquier, des juges improvisés manient à mains de brute la hache du peuple souverain. Les débats sont relativement modérés, du 6 avril au 21 septembre, il y a 63 condamnations à mort, 13 déportations, 38 acquittements. Puis vient le procès de Marie-Antoinette; les Girondins, Philippe Egalité, Madame Roland, Houfflard, Curtin, Danton pour ne citer que les plus connus viennent ensuite expier de leur tête leur foi en l'utopie révolutionnaire. L'idylle démocratique s'est muée en cauchemar, Fouquier est maintenant maître de la France. "Nous voulons que ça marche, s'écrie-t-il, et effectivement, cela ne trahit pas. En Vendémiaire, le tribunal rend quinze arrêts de morts par jour, en Brumaire 65 par jour, cent seize par jour en Ventôse, et enfin en Floréal, "ça marche" si bien que la guillotine fauche 334 têtes par jour! Fouquier-Tinville est parvenu à décupler l'importance de son rendement.

Dans les premiers mois, alors qu'on prenait le temps d'entendre les témoins et de questionner les prévenus, le chiffre des mises en liberté surpassait celui des condamnations. On a renoncé maintenant à toutes ces longueurs et on "expédie l'ouvrage"; plus de témoins, plus de plaidoiries, les délibérations des jurés ne sont plus que des formalités très écourtées. "Lorsqu'ils se retirent dans leur chambre pour délibérer, ils affectent l'insouciance la plus inattentive; on n'est plus au temps où ils s'effrayaient d'avoir à prononcer un verdict de mort. — "Moi je suis convaincu d'avance", affirme Christian. — L'huissier Leclerc, chargé de disposer sur la table les pièces à la charge des accusés, est accueilli par ces mots: "Remportez ça, c'est tout vu". Beaucoup d'ailleurs ne se donnent pas la peine de monter à leur salle, ils attendent et se promènent dans le corridor pour rentrer à l'audience et voter la mort, que les accusés soient reconduits à la conciergerie.

A la fin d'une audience, quatre jurés entrent dans le cabinet de Fouquier dont les portes ne sont jamais fermées, et annoncent qu'ils viennent d'expédier une nombreuse fournée. Fouquier demande de quoi les accusés sont coupables. Cela égayé beaucoup. — "Ma foi disent les jurés, nous n'en savons rien; mais si tu es curieux de l'apprendre, tu peux courir après eux, les charrettes les emmènent. (P. 245-6). On guillotine sans procès, sans appel, à la hâte, n'importe qui, des enfants, des femmes et des vieillards; la turie est à son apogée: Fouquier a eu mille têtes en un mois!

Puis c'est Thermidor, Robespierre y passe à son tour et enfin Fouquier lui-même est traité à l'échafaud et meurt en criant au peuple: "Vile canaille! Va chercher du pain!"

EVELYN.

La Mode

Toutes les femmes savent que rien ne complète une toilette comme les jolies, fines, grandes et petites colerettes de fantaisie, et leur adresse peut les confectonner avec les précieux bouts de dentelle et de broderie dont on ne sait trop que faire souvent. Mais avant de donner le coup de fer à repasser, savent-elles qu'il serait mieux de vaporiser que d'humecter les fins tissus? Pour ce faire, se servir d'un vaporisateur ordinaire rempli d'eau à laquelle on mêlera discrètement quelques gouttes du parfum préféré dont persistera la délicate odeur.

La chemise de soie va être très en vogue cet hiver, on en confectonnera des chapeaux, des aiguilles, des manchettes, des tours de cou, voire même des réticules. Le secret de cette fabrication sera facilement approfondie par l'ingéniosité des femmes habilitées aux travaux d'aiguille, et elles pourront s'entraîner à ces délicates compositions auxquelles elles sauront sans nul doute ajouter la note de leur goût personnel.

Les blouses sont le complément indispensable de tout costume tailleur simple ou élégant. Le goût du jour veut que nous les assortissions exactement aux robes qu'elles doivent accompagner. Il est certain que c'est un luxe, mais si l'on raisonne un peu, on se rendra compte qu'il n'est pas par trop onéreux. La blouse assortie ne s'usera pas davantage qu'une autre et se salira moins que les blouses blanches.

L'idée de teinte uniforme n'exclut pas la fantaisie, bien au contraire, elle lui est nécessaire pour en exclure toute banalité. Les broderies un peu vives dans le style oriental, les soutaches, les pastiches se mêlent aux guipures pour créer des blouses très élégantes.

La ligne d'emmanchure Kimono persiste dans quantité de modèles et la nouveauté les agrémentent de petites colerettes de tulle ou de dentelle montées sur de hauts rubans de velours ou de satin.

SPECIAL

Lot de sweaters, bleu marin, rouge, pour garçon à...

49c

Vallières
605 RUE SAINTE-CATHERINE EST, angle Montcalm

Cardigan

Jackets noirs pour hommes à...

99c

Grande Vente de Vestes en Laine

POUR HOMMES

Vestes en laine, par côtes, couleurs: Bleu, gris et brun kaki avec poches et bordure de couleur, grande assorties. Valeur \$1.25, \$1.75 et \$2.50. Vendredi et samedi...

99c, \$1.50 et \$2.00

POUR GARÇONS

Vestes en laine pour garçons, couleurs gris, bleu, brun, rouge et noir. Valeur de \$1.00, \$1.25 et \$1.50. Vendredi et samedi...

49c, 69 et 99c

Sweaters en laine pour hommes avec ou sans collets tempête, dans toutes les couleurs et qualités, simple et double. Prix variant...

\$1.00 à \$4.00

Vestes en laine pour dames, très pesantes, tricot de fantaisie, blanches, grises et cardinal. Collet chape avec deux poches. Très spécial...

\$1.75

Vestes en laine pour dames, en laine très fine, noire, bleu marin, grise cardinal et blanche. Longueur 3-4 avec ou sans ceinture, 2 poches. Très spécial...

\$2.25 à \$5.00

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



BLOUSE SIMPLE ET ELEGANTE

L'effet entier de cette blouse dépend de l'empèchement du collet fixe, du collet "hertha" détachable et des manchettes qui y correspondent. La soie rayée, la flanelle française, le cachemire et plusieurs des nouveaux tissus la robe et des divers tissus seront jugés très appropriés pour ce style.

Le modèle 5603 est taillé en grandeurs 32 à 44 pouces mesure de buste. La taille moyenne exige 2 verges 1-1/2 tissu de 36 pouces.

On peut obtenir le patron ci-dessus en envoyant dix cents au bureau de ce journal.

Les lectrices du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes: Remplir le coupon ci-dessous et retourner le au DÉPARTEMENT DES PATRONS.

"DEVOIR", 71a rue St-Jacques Montréal.

COUPON

Département des Patrons au "Devoir" Ecrivez lisiblement.

Patron No. 5603

Nom

No. Rue

Ville

Taille

Quand vous désirez un patron soit pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure de taille ou de buste; mentionnez l'âge seulement.

Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli au DÉPARTEMENT DES PATRONS. AU "DEVOIR", avec 10 cents, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

Conseils du Docteur

TRAITEMENT DES TERREURS NOCTURNES.—Une des manifestations de l'excitabilité cérébrale chez les enfants est l'accès de terreur nocturne qui, bien que pouvant être d'un pronostic bénin, être sous la dépendance d'une hypertonie amygdalienne, de végétations adénoïdes, de vers intestinaux, de troubles digestifs, être par conséquent susceptible de disparaître avec la cause qui l'a produit, n'en fait pas moins habituellement partie d'un ensemble de symptômes nerveux qui doivent attirer une attention très éveillée. Tous les névroses, même ceux qui ont des causes, n'ont pas de terreur nocturne qui sont des hallucinations visuelles, suivies parfois d'un délire continuant le révé et cette modalité particulière de la névrose dénote souvent une vulnérabilité cérébrale inquiétante de l'enfant. L'accès est précédé d'agitation, d'instabilité, de phénomènes émotifs, aussi le traitement doit-il être non seulement celui des accès eux-mêmes, mais aussi et surtout celui qui permettra de les prévenir. Peu de médicaments agissent au moment des crises; les hypnotiques sont inutiles presque toujours; quelquefois, un bain de pieds chaud, une lotion tiède ou froide ont plus d'efficacité; mais c'est surtout la présence rassurante d'une personne aimée qui agit le mieux. Il faut qu'elle use de persuasion et non de gronderie, qu'elle calme le petit malade et ne le terrorise pas.

Quant au traitement préventif, il commencera, bien entendu, par l'examen de la cause des accès à laquelle, si elle est tangible, on portera le remède, et, à ce propos, je signale l'indigestion comme une cause possible. Mais si les phénomènes sont purement nerveux, c'est l'hygiène, en y comprenant l'hygiène intellectuelle, qui presque seule combattra victorieusement le mal. Les médicaments ne viennent qu'en seconde ligne, fers, dès que cela sera possible, chanter d'air. L'éducation et l'instruction doivent être très surveillées. L'éducation sera conduite dans un esprit de douceur ferme; quant à l'instruction il faudra savoir faire les sacrifices nécessaires. Si les accès de terreur nocturne se répètent, il ne peut être indispensable de retirer l'enfant de l'école pendant de longs mois. Les récréations et les lectures doivent, comme les heures d'études, être dirigées de façon à éviter pour lui l'excitation cérébrale. Dieu doit mener le vent à la broie tendue.

Dr. GUILLERMET.

De Succès en Succès

LE CORSET

E. T. "à la Déesse"

a aujourd'hui atteint le premier rang. L'Élégance suprême de sa coupe merveilleuse, le rend incomparable.

Incroyable Sensation

Nous venons de créer un nouveau modèle, tout particulièrement attrayant. Le nouveau Corset s'appelle

"REINE MARIE"

et se vendra partout \$1.00

Ce Corset compare avantageusement avec les corsets de \$1.50 ou \$2.00 de toute autre fabrication.

En outre une jolie bouteille de parfum est offerte en prime avec chaque Corset.

Demandez partout le Corset "REINE MARIE" à \$1.00 et exigez la prime.

E. T. Corset Company Limited,

St-Hyacinthe, Qué.

77, rue York, Toronto, Ont.

8 rue Ste-Hélène, Montréal, P.Q.

126 rue Laliberté, Québec, Qué.

MAISON D. GAGNON & CIE

Magasin à Rayons au Centre de la Ville

Angle Boul. ST-LAURENT et rue DORCHESTER

Demain Vendredi nous faisons une vente très spéciale avec des occasions que toute ménagère intéressée ne pourra s'empêcher d'apprécier.

Venez de bonne heure demain, jour de bargain.

Marchandises Sèches

100 douzaines de meilleurs bas en laine noire, à côtes, pour dames, filles et garçonnets. Grandeur, 8, 8 1/2, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, la paire, demain, venez le voir, exposés sur des tables, le choix à 39¢ la paire.

400 pièces de dentelle la laine noire, aussi ivoire avec inscriptions pour assortir, 3 largeurs, prix et valeurs régulières, 10¢, 15¢, 20¢. Demain jour de bargain, 5¢, 7 1/2¢, 10¢ la verge.

Ces dentelles s'emploient durant l'automne et l'hiver pour garniture de flanelles, sous-vêtements, etc.

50 douzaines de bas de cache-mare, noir pour dames, 8 1/2¢, 9¢, 9 1/2¢, 10¢ la ligne régulière de 25¢, demain 21¢ ou 5 paires pour \$1.00.

20 pièces de bonnes flanellettes foncées, aussi de dessin régulier, 7¢ la verge, en vente à 5 1/2¢.

20 paires de bonnes grandes couvertures, grises en laine Union, prix régulier \$2.75 la paire, demain \$2.00 la paire ou \$1.00 chaque.

12 confortables en satin fantaisie fin, le dedans en plumes, riche qualité de 86.00, demain, prix spécial \$4.50.

150 paires en laine tricotée, pour dames, couleurs noir, blanc, gris, navy, prix régulier \$2.50. En vente demain à \$1.95.

Merceries pour Hommes

25 douzaines de bonnes chemisettes en cachemire noir pour hommes, 10, 10 1/2, 11. Cette belle qualité à 52¢, en vente demain à 21¢ ou 5 paires pour \$1.00.

15 douzaines de corps d'automne et d'hiver, schottlands des valeurs ordinaires, de 50¢, 60¢. En vente demain à 43¢.

30 douzaines de corps et cols pour garçons, qualité laine naturelle, l'Union, mais très chaud. Grandeur 24 à 32. Régulier de 65¢ à 40¢ chaque. Le choix demain, vendredi, seulement, 50¢ chaque ou \$1.00 le set.

FOURRURES

Nous avons une consignment de fourrures nouvelles, manchons, gants, étoles, sets pour enfants, etc. Prix populaires.

OCCASIONS SPECIALES POUR DEMAIN

TAPISSERIE

800 rouleaux de nouvelles tapisseries, tous des nouveaux dessins à 5¢, 8¢, 10¢, 12¢, 15¢, 20¢, 25¢ la paire. Bordure pour assortir.

Au Deuxième Etage

150 manteaux nouveaux tous de cette saison, puisque c'est la première saison que nous avons des manteaux.

Nous avons demain de \$1.50 à \$3.00 de réduction sur chaque manteau. Exemple:

Manteaux de \$15.00 pour \$ 8.50

Manteaux de \$16.00 pour \$ 8.50

Manteaux de \$17.50 pour \$12.00

Manteaux de \$25.00 pour \$22.00

Blouses en soie blanche et champagne recouvertes en nette avec jabot de côté, la fine fleur de la nouveauté. Régulier \$2.50, demain en vente à \$2.00.

Département de l'Épicerie dans le Sous-sol

(LISEZ AVEC ATTENTION)

Ces prix spéciaux sont pour demain, vendredi, seulement.

Tomates en boîtes, toutes les marques, 13¢.

Pois et bié d'Inde, en boîtes, 10¢ la boîte.

Sucre blanc granulé, 10 livres pour 60¢.

Sac de fleur, 7 livres, toutes les marques, 26¢.

Raisins de table Californie, supérieur, 10¢ la livre.

Tommes fumées, No 1 40¢ le quart.

Soupe de Clark, en boîtes assorties au goût régulier 12 1/2¢, demain 7¢, ou 3 pour 20¢.

Figures de tables, 5 couronnes, fraîches et succulentes, prix régulier 15¢ la livre, demain, 10¢ la livre.

5 douzaines de petits épais, à 3 cœurs, régulier 30¢, demain, 25¢.

Visitez notre département de granits, et de marbre à plancher, côté de l'épicerie, dans le sous-sol, demain et le jour d'après.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

ELLE DEMANDERA AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL D'AUGMENTER LE SALAIRE DESTINE A NOS DEUX UNIVERSITES. — UNE COMMISSION PERMANENTE DU COMMERCE. — LA FERMETURE A BONNE HEURE. — DIMIUTION DES TAUX DES ASSURANCES MARITIMES.

La Chambre de Commerce, réunie hier après-midi au lieu ordinaire, a adopté plusieurs rapports et une proposition de beaucoup d'importance. En ce qui concerne cette dernière, M. Armand Chaput et Catelli ont proposé que la Chambre fasse des démarches auprès du premier ministre, Sir Lomer Gouin, afin qu'il accorde un subside plus élevé à nos deux universités Laval et McGill. Cette proposition fut accueillie très favorablement et les membres présents l'adoptèrent à l'unanimité.

UNE COMMISSION PERMANENTE DU COMMERCE

Le Conseil de la Chambre a adopté le rapport suivant du comité de législation :

Après une délibération sur cette question, le comité a constaté qu'à plusieurs reprises la Chambre a émis le vœu qu'une commission permanente du Commerce soit établie :

10. Dans son discours-programme de 1908, M. Isaac Préfontaine, mettait cette question devant la Chambre :

20. Le 20 mai 1908, notre Chambre adoptait un rapport favorable à cette idée :

30. Le 10 février 1909, M. Préfontaine, dans son discours-programme, remettait cette question à l'étude, et demandait une solution prochaine :

40. Le 17 mars 1909, notre Chambre adoptait un nouveau rapport du comité de tous les présidents, recommandant instamment la création de cette commission permanente du commerce.

Votre comité a réitéré le vœu de l'établissement d'une commission permanente du commerce chargée d'étudier les moyens les plus avantageux pour assurer le développement du commerce de notre pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; cette commission serait en même temps chargée de répandre dans le commerce les renseignements qu'elle aura recueillis, et votre comité est heureux d'apprendre par les journaux que le gouvernement s'occupe du règlement de cette question et il espère qu'il mènera à bonne fin la réalisation de ce grand projet.

LA FERMETURE A BONNE HEURE

Le Conseil de la Chambre a aussi adopté le rapport suivant des comités conjoints de législation et d'affaires municipales sur la fermeture à bonne heure :

Les comités, après avoir pris en considération les démarches faites pour obtenir un troisième soir de fermeture à bonne heure et l'opinion de la Chambre de Commerce ayant été demandée sur l'opportunité de l'adoption d'une telle mesure, et d'avis de présenter le rapport suivant :

Vos comités sont unanimes à se déclarer, comme toujours, en faveur de la liberté du commerce et sont, en conséquence, opposés à toute législation qui est de nature à entraver cette liberté.

LA DIMIUTION DES TAUX D'ASSURANCE MARITIMES

Enfin, le Conseil a voté l'adoption du rapport suivant du comité des transports sur la diminution des taux des assurances maritimes :

"Votre comité, ayant pris en considération les taux des assurances maritimes sur les navires :

généralistes de la route du Saint-Laurent, trouve les taux exorbitants, étant données les améliorations qui ont été faites à la route du Saint-Laurent, qui l'ont rendue aussi sûre qu'aucune autre route.

Votre comité trouve aussi que ces taux sont de nature à décourager notre voie fluviale et à empêcher les armateurs d'envoyer leurs navires développer le commerce du Canada, par la voie du Saint-Laurent.

Votre comité considère aussi que les charges et restrictions imposées à la voie du Saint-Laurent, après le 30 septembre rendent presque impossible l'assurance maritime au commerce.

Votre comité croit devoir prier le gouvernement de mettre à l'étude la question des taux des assurances maritimes de façon à les rendre plus équitables et moins onéreux pour les exportateurs et les importateurs."

Le rapport concernant la fermeture à bonne heure a été adopté par tous les membres moins un : M. A. H. Hardy.

Trouver un moyen d'empêcher les hôteliers de la campagne d'être exploités par certains conseillers municipaux qui, pour satisfaire une rancune, refusent l'octroi de leur licence : telle est l'importante question soulevée par M. Adélard Fortier. Elle fut renvoyée au comité de législation.

Sur proposition de M. Jos. Fortier, le Conseil de la Chambre a adopté une résolution de condoléance à l'occasion de la mort de M. Adélard Carmel, imprimeur de Montréal, et l'un des membres de la Chambre.

M. Armand Chaput a proposé le nom de M. J. E. Fournier, manufacturier, comme membre de la chambre et la séance fut levée.

Les messieurs suivants assistaient à la réunion : MM. Fred C. Larivière, président ; Armand Chaput, ler V.-P. ; Lt.-Col. Labelle, 2e V.-P. ; C. H. Catelli, Dumas Masson, Hon. Alph. Desjardins, W. U. Boivin, secrétaire ; Joseph Fortier, F. B. Drouin, Adélard Fortier, J. G. A. Filion, Jos. Filiault, A. H. Hardy, Ls. Jos. Loran, ger.

L'OPINION DES AUTRES

PETITE REVUE DE LA PRESSE

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

A propos de la dépopulation des campagnes au profit des villes, le "Courrier de l'Ouest" relate l'expérience du professeur Benson qui, après avoir été l'enseignement agricole dans les écoles de son district, constata que la jeunesse sortait de l'école plutôt décidée à embrasser la profession agricole.

"Les résultats auxquels ont abouti les expériences du professeur Benson, se passent facilement de commentaires. L'on voit clairement quelle importance a pris de nos jours l'enseignement agricole, si nous voulons garder nos garçons et nos filles fidèles à la culture de la terre et loin de l'atmosphère pernicieuse et néfaste des villes. C'est par l'enseignement que l'on réussira à faire comprendre à nos jeunes gens de la campagne les grands avantages de l'agriculture. Il s'agit de leur faire voir que la véritable richesse et le véritable bien-être qu'ils recherchent avec tant d'avidité sont là, à la portée de la main, et qu'ils n'ont pas à s'expatrier pour se les procurer.

"C'est un champ très vaste qu'il reste à nos éducateurs à faire fructifier."

— "Le Courrier de l'Ouest."

"Après 1633, le premier esclave que je rencontre au Canada est mentionné par Louis Joliet, qui écrivait de Québec, le 10 octobre 1674, aussitôt après son retour du Mississippi : "Etant près de débarquer au Mont-Royal, non en son tour et je perdis deux hommes et ma cassette. J'ai beaucoup de regret d'un petit esclave de dix ans qui m'avait été donné en présent. Il était doué d'un bon naturel, plein d'esprit, diligent et obéissant; il s'exprimait en français, commençant à lire et à écrire." Cet enfant devait être un sauvage du pays des grands lacs, et le mot "esclave" pour sa signification son sujet. Il pouvait y avoir déjà de véritables esclaves dans quelques familles françaises du Canada, mais aucunement ne nous les fait connaître et tout l'ensemble de notre histoire à cette époque repose sur une donnée de ce genre. — Benjamin Sulte, dans "L'Esclavage au Canada", Minneapolis.

L'ESCLAVAGE AU CANADA.

Le premier noir mentionné comme ayant été esclave au Canada était un enfant, pris à Madagascar par des marins anglais et vendu à Kerkik, qui l'amena à Québec en 1629 et le revendit ébéniste à un nommé Le Bailly, natif d'Amiens passé du service de Caen à celui de Kerkik Le Bailly, donna le jeune nègre à la veuve Hébert, et lorsque, en 1632, le "Père Lejeune" arriva à Québec, l'un de ses premiers soins fut d'instruire ce pauvre petit dans la religion catholique et ensuite de le baptiser, ce qui eut lieu le 14 mai 1633. ("Revue des Érudits", 1632, p. 12; 1633, p. 25.)

"Après 1633, le premier esclave que je rencontre au Canada est mentionné par Louis Joliet, qui écrivait de Québec, le 10 octobre 1674, aussitôt après son retour du Mississippi : "Etant près de débarquer au Mont-Royal, non en son tour et je perdis deux hommes et ma cassette. J'ai beaucoup de regret d'un petit esclave de dix ans qui m'avait été donné en présent. Il était doué d'un bon naturel, plein d'esprit, diligent et obéissant; il s'exprimait en français, commençant à lire et à écrire." Cet enfant devait être un sauvage du pays des grands lacs, et le mot "esclave" pour sa signification son sujet. Il pouvait y avoir déjà de véritables esclaves dans quelques familles françaises du Canada, mais aucunement ne nous les fait connaître et tout l'ensemble de notre histoire à cette époque repose sur une donnée de ce genre. — Benjamin Sulte, dans "L'Esclavage au Canada", Minneapolis.

IL FAUT CREER UN NOUVEAU PARTI LIBERAL. — "Il est très clair, qu'il faut créer un nouveau parti libéral, et ayant de nouvelles ambitions, de nouvelles espérances, de nouvelles idées. Le pays fera des progrès considérables d'ici à dix ans et il peut se produire beaucoup d'événements politiques avant ce temps-là. Nous devons étudier avec soin les théories de M. Bourassa et jusqu'à quel point elles peuvent avoir une influence sur notre avenir politique. — "The Globe", St-Jean, N.B.

GILBERT AVAIT RAISON. — "Dans le discours intéressant que prononçait M. Arthur Gilbert, à la session de l'hiver dernier à Ottawa il demandait et suppliait le gouvernement de faire des dépenses considérables pour l'encouragement de l'Agriculture dans tout le pays, déclarant que l'Agriculture était la base de la vie nationale, et il est des plus importants de ne pas la reléguer au second plan. Il émettait en même temps que reléguer l'agriculture aurait certainement pour effet de dépeupler de nos populations rurales. M. Gilbert ne s'est certainement pas trompé, et nous voyons par le dernier rapport de recensement qu'il y a eu un dépeuplement dans les campagnes au cours de la dernière décennie, faute de plus d'encouragement à la classe agricole. La colonisation a été négligée, le gouvernement fédéral a disposé d'une maigre pitance en faveur de l'agriculture, et pas assez pour amener de bons résultats, tandis que dans les autres départements, des Travaux Publics, la marine, etc., on ne craint pas de jeter des millions aux entrepreneurs publics, c'est-à-dire à ceux qui disposent des fonds en temps d'élections, non pas que nous voulions dire que certains travaux publics sont inutiles, mais que beaucoup de gaspillages de travaux publics ont été l'ordre du jour. M. Gilbert a dit vrai quand il prétend que l'agriculture devait recevoir dix pour cent des revenus du Canada, et que cette dépense serait certainement la plus justifiable et la plus patriotique que pourrait faire un gouvernement pour l'avenir du pays." — "La Gazette d'Arthabaska."

L'IDEE ASSIMILATRICE. — "L'idée assimilatrice qui se donne cours dans certaines sphères élevées avec une injustice tantôt perfide, tantôt hypocrite, tantôt ouvertement tyrannique, n'est pas vrai dire le fruit de la véritable et d'un produit hybride, d'importation et d'une mentalité anglaise; c'est plutôt le résultat de la lutte entre le bon et le mauvais."

"C'est l'idée qui fait la combattre non pas seulement parce qu'elle froisse très cruellement le légitime sentiment national de tout un peuple, premier possesseur du sol canadien, mais encore au nom d'un patriotisme plus large qui s'inspire des intérêts mêmes de l'Empire britannique."

"L'Empire anglais, en effet, ne se compose pas d'une seule nation homogène, mais de plusieurs peuples."

"Si des traits physiques et du caractère différencient les individus et les familles, les traditions et la langue, plus encore que les bornes de la frontière, distinguent les peuples."

"Et ceux-ci, comme les individus d'ailleurs, concourent d'autant plus activement au bien commun que leur personnalité est plus accentuée et mieux développée selon leurs aspirations propres. Ils ne donnent la pleine mesure de leur valeur que dans la parfaite réalisation de tous leurs droits." — ("Le Patriote", Duck Lake.)

PAS DE DESTITUTIONS. — "Il y aura pas de déception en bloc des employés civils. Le service sera amélioré. Le parti conservateur occupe encore une meilleure position en montrant au peuple canadien qu'une administration d'affaires est le but du gouvernement. Le contraste avec le régime de pénalité et de dévouement des conservateurs, verra remplacé par une administration pratique sera tellement bien vu que le parti conservateur peut risquer de mécontenter quelques chercheurs de places." — ("Province", Regina.)

OUEST ET EST. — L'Ouest sera traité non seulement avec justice mais avec générosité; mais l'Ouest commen-



Sellers - Gough

Le plus Grand Magasin faisant Exclusivement le Commerce de Fourrures dans l'Empire Britannique

UNE GARANTIE DE QUALITE ACCOMPAGNE CHAQUE ARTICLE DE FOURRURES SORTANT DE NOS SALLES D'EXPOSITION :: ::

Ce que signifie pour ceux qui se proposent d'acheter des fourrures ne peut être constaté que par ceux qui connaissent et apprécient les valeurs.

Vous ne courez aucun risque quand vous achetez les fourrures Sellers-Gough, car la garantie de qualité est absolue, et s'applique aux produits les moins dispendieux comme aux plus dispendieux de la plus grande maison de fourrures en Canada.

C'est parce que nous garantissons la valeur et la durée que notre commerce de fourrures de haute qualité à prix modérés a atteint les proportions immenses qu'il a aujourd'hui. Et, comme dans les saisons passées, nous pouvons sincèrement promettre plus de valeur dans les fourrures de cette saison que nous en avons jamais offertes.

The Sellers - Gough Fur Company Limited

Ste-Catherine O. et St-Alexandre, MONTREAL
244-246-248-250 rue Yonge, - TORONTO



CHRONIQUE DE L'A.C.J.C.

Pour les jeunes... et les plus vieux

Tout dernièrement, un juge faisait la remarque que les jeunes avocats parlent horriblement mal le français, et qu'ils ne parlent plus que l'anglais au Palais. Il invitait les jeunes, ses auditeurs, à faire mieux et au plus tôt.

Mardi soir, le cercle Laval, établi à l'université Laval, avait pour hôtes deux jeunes avocats, MM. Gustave Monette et Anatole Vanier. Ils prouvèrent qu'ils savent le français et qu'ils s'en servent éloquentement.

M. Monette, dans une brillante improvisation qui dura près d'une heure, parla de l'esprit de l'Association Catholique de la Jeunesse, de son passé et de son avenir, de la campagne d'action française et religieuse à poursuivre résolument.

M. Monette dit substantiellement :

"Il est visible que je suis très ému de me retrouver avec vous, mes amis, et je me suis chez moi. De mon temps à l'Université, et ce temps n'est pas éloigné, on souriait à nous voir. Ces sourires ont prouvé l'opportunité de la fondation du cercle Laval, car si l'on sourit à nous entendre parler de défense religieuse et nationale, c'est qu'on est aveugle sur les dangers sociaux qui nous menacent. Que de jeunes gens ont laissé le collège avec de bons principes, et qui les ont perdus dans les théâtres et les coins sombres de la ville parce qu'ils n'ont pas eu le courage de vivre leurs convictions!"

Notre langue, nos coutumes, notre religion ne sont pas attaquées? Mais, comment la parlons-nous cette langue, comment la pratiquons-nous notre religion, quelles sont nos coutumes? On les a attaquées certainement, puis qu'elles sont en baisse chez nous, ou bien nous avons été d'une lâcheté inconcevable si nous avons tout perdu par notre propre fait.

Les vieux qui s'en vont ont trop dormi. Nous devons reprendre ce qu'ils ont perdu et conquérir ce qui nous revient de droit. L'A.C.J. a déjà fait une action marquée. La campagne de 1908 pour la reconnaissance universelle du français en cette province a produit son effet. Nous comptons, pour quelque chose, car le comité du Congrès de la langue française au Canada vient de nous inviter à faire une minutieuse enquête sur l'application de la loi Lavergne dans notre province.

Le cercle Laval se doit de faire la plus forte réaction sociale à Montréal. L'anglicisation nous menace; défendons-nous-en. Nos mœurs sociales et politiques sont en baisse, relevez-les. Travaillez, agissez. Ne soyez pas seulement des jeunes gens bien mis, bien peignés, mais surtout des jeunes gens renseignés sur tout et vivant conformément aux bonnes choses qu'ils savent.

M. Monette ajoute quelques mots pour affirmer que l'A. C. J. ne

s'occupe pas de la politique de parti, mais qu'elle a le droit de condamner les manœuvres politiques qui diminuent notre héritage national. Les membres de l'A. C. J. ont le droit de s'occuper personnellement de politique à la condition de ne pas s'écarter des principes de l'Association; dans le cas contraire, ils devront renoncer quand on leur présentera l'acte d'adhésion signé par lequel ils se sont engagés à faire passer les intérêts de la race avant l'intérêt d'une coterie ou d'un individu.

Faites de la politique, si vous êtes appelés à lui vouer votre vie, c'est une vocation qui a sa noblesse quand elle est suivie fièrement. Je ne crois pas qu'un membre de l'A. C. J. ait vu prescrire son droit, en prenant la résolution d'être plus qu'un honnête homme ordinaire, de travailler au bien-être économique et moral de sa patrie, de sa province, de son pays et de l'humanité. Soyez des politiques épris de justice, et vous aurez beaucoup fait pour le Canada catholique et français.

Les applaudissements répétés qui couvrirent les dernières paroles de M. Monette et les chaleureuses félicitations qu'il reçut prouvèrent sa popularité chez les étudiants et la justesse de ses observations.

M. Anatole Vanier parla de l'importance pour les étudiants d'entrer dans l'Association Catholique de la Jeunesse, et particulièrement dans le cercle Laval.

En fondant l'Association et en invitant ses membres à pratiquer leurs devoirs religieux et nationaux, on savait que la pratique des devoirs sociaux, politiques, domestiques, professionnels, deviendrait plus facile et qu'on aurait plus tard des hommes complets.

Pour promouvoir et défendre les intérêts tant religieux que nationaux des Canadiens-français, on a choisi comme moyens : la piété, l'étude et l'action. Le premier moyen a fait sourire les esprits forts. Nous sommes assez intelligents, nous, pour reconnaître les devoirs religieux dus à Dieu. L'étude, dans toutes les sphères de l'activité intellectuelle, doit nous aguerrir et nous disposer à répondre aux objections des adversaires avec succès.

Le président du cercle, M. Lacasse, remercia spirituellement les orateurs, et il ajouta quelques remarques.

L'université Laval est la seule université française en Amérique. Elle a le devoir de conserver et de développer ici la littérature française et la culture artistique latine. Cependant, elle ne compte dans son sein qu'un cercle qui est certainement actif, mais qui n'a pas tout l'encouragement qu'il mériterait de la part des étudiants.

Réveillons-nous, non pas pour faire du somnambulisme, mais pour agir avec conscience.

A. OEGIT.

ce à être un gros garçon et il n'a plus besoin d'être nourri; aux dépens de l'Est." — ("Herald", Halifax.)

LES GRANDS CHEMINS. — L'Association canadienne des grands chemins réunie à Westminster, s'est prononcée en faveur d'une grande voie carrossable transcontinentale de Halifax, N.-E. à Athol, C.A., avec un prolongement jusqu'à Dawson. Le mouvement favorable aux bons chemins est évidemment en voie de développement; les théoriciens qui ne lui adjoignent pas, d'ici à quelque temps, le projet ne sera pas avancé par la dépense de millions pour des grands chemins de parade qui ne seront utilisés de temps à autre que par des touristes automobilistes, mais par la dépense de quelques centaines de milliers de piastres pour l'amélioration des chemins locaux qui servent au trafic toute l'année. — ("Gazette", Montréal.)

Définition de pouvoirs

LA COMMISSION MUNICIPALE DE LEGISLATION REGLERA LA POSITION DE L'INGENIEUR EN CHEF.

La commission de législation mettra à l'étude l'amendement à la charte dont voici le texte et qui donnera statut légal à l'ingénieur en chef de la ville.

"L'ingénieur en chef des Travaux de la cité devra aviser le Bureau des Commissaires sur toutes les questions techniques touchant les départements de la voirie, des égouts, des eaux et de l'inspection des bâtiments et devra, d'après les instructions du dit Bureau, préparer tous les plans et spécifications nécessaires pour les travaux publics, projets de contrats, tabulation des soumissions après qu'elles auront été reçues et ouvertes par le Bureau, inspecteur et surveiller tous les travaux faits dans les limites de la cité ou ailleurs lorsque requis de ce faire, il devra donner les ordres qu'il considérera nécessaires de donner à cette fin aux officiers en charge de ces départements.

"Pour l'exécution de ses fonctions, le dit ingénieur en chef des travaux de la cité aura sous sa direction immédiate :

10. L'ingénieur Surintendant du service de la voirie ;
20. L'ingénieur Surintendant du service des eaux ;
30. L'ingénieur Surintendant du service des égouts ;
40. L'inspecteur des bâtiments.

"Tous les pouvoirs conférés par la Charte de la Cité ou par les règlements municipaux aux quatre fonctionnaires sus-désignés sont dorénavant du ressort du dit ingénieur en chef des Travaux de la cité, nonobstant toute disposition à ce contraire."

Chez nos voisins de Maisonneuve

Le Conseil de Ville de Maisonneuve a tenu hier soir une courte séance, l'ordre du jour étant peu chargé.

Le maire Michaud présidait; tous les échevins étaient présents. Le secrétaire, M. Ercment, donna lecture des minutes de l'assemblée dernière, lesquelles sont approuvées et soumises à la signature du maire.

La question la plus importante a été

Si vous Voulez Connaître à Fond

LA QUESTION DU MAINE

"Corporation Sole"

ADRESSEZ 50 SOUS

en timbres, mandat de poste, ou chèque payable au pair, à Montréal, à l'ordre de

"LA REVUE FRANCO-AMERICAINE"

et par le retour du courrier, il vous sera adressé les Nos de la Revue de juillet, août, septembre et octobre 1911, contenant un exposé complet de l'affaire.

La Revue Franco-Américaine

2487 CASE POSTALE

MONTREAL

Matelots et police

Halifax, Nouvelle-Ecosse, 9. — Cinq matelots sont entrés, hier après-midi au poste central de police pour demander qu'on relâche deux de leurs amis arrêtés quelques minutes auparavant.

Les sept hommes appartiennent à l'équipage du vaisseau "Pembroke". Un des cinq matelots demanda la liberté des ses camarades l'un ton de commandement. Sur le refus de la police, ils voulurent recourir à la violence, mais cinq minutes plus tard, ils étaient tous coffrés à leur tour. Ils comparaitront ce matin.

L'Opéra

attire tous les amateurs de belle musique et les séduit comme les chausures élégantes de Thomas Dussault, le bottier fashionable, 281 rue Sainte-Catherine Est, font les délices de ceux qui les portent.

On le trouve mort sur la voie ferrée

Milan, Qué., 9. — Le convoi des mailles du Pacifique Canadien a frappé et tué instantanément hier soir, M. Donald A. Macdonald, un citoyen bien connu de cet endroit. M. Macdonald s'en allait chercher son courrier lorsque l'accident se produisit. On n'apprit l'accident que ce matin. C'est le fils du défunt qui a trouvé son père étendu le long de la voie.

Vente d'immeubles

Deux grandes propriétés ayant façade sur les rues de l'Inspecteur, St-Jacques et la rue St-David ont été vendues hier, l'une pour la somme de \$200,000, l'autre pour la somme de \$80,000. L'acheteur de la seconde est la Sterling Realty Company.

POUR LES JEUNES

Pas de Politique!

On entend parfois dire que l'A. C. J. C. se mêle à la politique des partis, favorise tel ou tel clan, et que ses membres se jettent en son nom dans les luttes électorales, etc. Tous les jeunes connaissent l'air de cette chanson à laquelle un Châris donnerait pour titre approprié "Idioties".

Aurait-on la saine et saine enquête préalable sur ces racontars et cette musique, certaines gens qui n'ont pas inventé la poudre se bouchent les yeux, lèvent les bras au ciel, et crient à tue-tête: "Scandale!"

Si en les amusant...

Il faudrait cependant mieux rester maître de ses brins, garder les yeux bien ouverts et se tenir la bouche close, jusqu'à plus ample informé.

Scandale! Pour être, mais pas celui qui pense. Scandale! des ignorants enragés qui se font l'écho de toutes les sottises; scandale des avortons intellectuels, incapables de joindre les deux bouts d'un raisonnement, et dont l'esprit — s'ils en ont — est toujours en panne sur quelque "point aux armes".

C'est, en outre, scandale de quel genre politique, quel genre jusqu'à la touade, de quelque fanatisme qui regarde le monde avec des verres colorés et s'écroie de ne plus voir les gens au naturel, mais de les trouver bigarés et teints; oui certainement. Scandale de ceux qui ont une intelligence ordinaire et trouvent bon de se servir avant de porter un jugement; jamais!

En quelques lignes nous allons exposer l'attitude de l'A. C. J. C. à l'égard des questions et des partis politiques. On se doute bien que nous n'avons pas le pouvoir d'opérer des miracles; nous ne ferons ni voir les aveugles, ni entendre les sourds, ni compréhender les insensibles. C'est prévu d'avance.

"L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française", dit-on dans les Statuts, a pour but d'opérer "le groupement des jeunes Canadiens-Français et de les préparer à une vie d'effort et de lutte pour le bien de la religion et de la patrie." (Statuts, page 17.)

Comme telle, l'Association de la Jeunesse ne fait pas de politique de partis; elle n'a pas été fondée pour cela et son programme lui suffit. Ses membres, comme tels, n'en font pas non plus; s'ils essayaient d'en faire en s'autorisant de leur titre ou de leur influence, ils se feraient vite démentir par les membres de l'Association, les exécutifs de son sein.

Est-ce à dire que l'Association entend se désintéresser de l'étude de tous les problèmes qui ont été, ou peuvent devenir, l'objet de discussions politiques? Est-ce à dire qu'elle entend priver ses membres de l'exercice légitime de leurs droits et devoirs de citoyens?

Il serait ridicule de le penser, et tant pis pour ceux qui se donnent ce ridicule. L'Association n'est pas un bureau où des forçats qu'on y conduit par contrainte, perdent en entrant, leur liberté et la jouissance de tous les droits éiviques. C'est une réunion volontaire de jeunes hommes libres qui mettent en commun leurs efforts pour assurer davantage le respect de tous leurs droits et le plein usage de leur entière liberté.

D'ailleurs pour les sujets d'études, il suffit de parcourir le livret des Constitutions et le Programme annexé, le quel fut adopté au congrès de 1904, pour savoir à quel s'en tenir. Nous y reviendrons tout à l'heure pour l'avantage de ceux qui ne peuvent lire seuls, mais ont besoin d'un guide qui leur montre les pages, les lignes, et peut-être aussi — et tout d'abord — les grosses lettres.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

Quant à l'exercice des droits de citoyens par les membres de l'A. C. J. C., la question est d'une telle simplicité qu'elle se règle d'elle-même; il n'y a que les monomaniacs qui ne puissent la comprendre. Aussi longtemps que, dans l'exercice de ces droits, les membres ne font rien qui soit en désaccord avec nos Statuts et règlements, et respectent les droits de tous, ils ne font rien de mal.

finir par des actes louables et courageux, mais elle garde intacte son indépendance et ne se met aveuglément à la remorque de personne.

S'il en est qui arborent de fausses couleurs et s'abritent hypocritement sous les plis d'un drapeau d'emprunt, c'est, Dieu merci, pas nous.

Au même congrès de Québec en 1908, le président actuel, répondant aux attaques dont "Le Sémur" avait été l'objet et à l'accusation portée contre l'A. C. J. C. de faire de la politique de partis, citons un court passage qu'on trouvera à la page 301 du rapport:

"N'oublions pas non plus que "Le Sémur" n'est pas une revue littéraire, pas plus que l'Association une académie. S'il sert surtout à relier les cercles entre eux, il a l'obligation et l'occasion d'exprimer son opinion sur les événements vraiment importants du jour et d'indiquer aux jeunes une ligne de conduite lorsqu'il se présente quelques questions nationales et religieuses à résoudre et cela, quelle que soit la part qu'il pourrait prendre ainsi à la lutte des partis. Il n'a pas le droit d'être paisible spectateur.

"Ceci m'amène à une autre question. En certains milieux, on se préoccupe beaucoup de connaître notre couleur politique. A ceux-là je réponds: Nous ne sommes ni bleus ni rouges, ni nationalistes, nous sommes catholiques et Canadiens-français. (Applaudissements.) Certes, nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans les luttes politiques et nous déplorons la conduite des jeunes gens de vingt ans qui, imitant aveuglément avant l'âge une autre politique, s'habituent à ne voir que les hommes et les couleurs qu'ils représentent. Non, l'Association ne fait pas de politique. (Applaudissements.) Mais elle s'y intéresse. (Applaudissements.) Car elle a pour mission de former pour demain des hommes publics intelligents. Pour cela elle enjoint à ses membres d'étudier les questions à leur portée et si alors les jeunes constatent que la politique vient en conflit avec les intérêts religieux et nationaux, eh bien! alors tant pis pour la politique des partis, les jeunes passent outre sans s'en gêner." (Applaudissements prolongés et enthousiastes.)

Que voulez-vous donc être alors? Notre premier président, Joseph Verreuil, le proclamait avec autant de clarté que d'éloquence au congrès de 1904. Il ne sera pas inutile de rappeler cette fière déclaration qu'on trouvera à la page 10 de la première livraison du "Sémur", septembre-octobre 1904.

"Nous tenons à ce que la région du monde n'a droit à notre amour et à notre dévouement à l'égard du notre Canada. (Applaudissements.) Nous voulons conserver pour la patrie de nos ancêtres l'affection qui est traditionnelle ici; nous voulons garder à la couronne britannique la loyauté qui lui est due en justice; mais nous ne reconstruisons pas d'autre patrie que la nôtre. (Applaudissements.) Et c'est à elle et à elle seule que nous voulons dévouer toutes nos énergies. Jaloux de sa liberté, nous nous croyons tenus de favoriser tout ce qui peut accroître légitimement son autonomie; nous sommes résolus à lutter contre toutes les tentatives d'absorption par une autre nation, quelle qu'elle soit." (Applaudissements.) Ce n'est pas dans un autre sens que notre association est patriotique. C'est pour cela que nous voulons l'union des jeunes." (Vifs applaudissements.)

Nous demandons pardon à nos membres, nos amis, à tous ceux qui nous ont fait part de la longueur de ces citations. Il ne serait peut-être pas inopportun d'en ajouter une dernière au sujet des articles insérés dans "Le Sémur". N'engagent, on le sait, la responsabilité de l'Association que les articles signés: "Le Comité central"; les autres, collaborations doivent être adressées à leur mérite individuel. Sous le titre "Déclaration", on peut lire dans "Le Sémur" d'octobre 1908, page 76: "Le Sémur" sera toujours heureux de faire connaître les travaux des membres sur les questions libres ayant une portée pratique; mais il ne s'engage pas à endosser la responsabilité des opinions personnelles et des vues personnelles émises par les auteurs sous leur signature. Il convient de faire cette déclaration une fois pour toutes." Les distraits ont peut-être pris note.

Au regard de la politique des partis, l'Association n'a-t-elle été jusqu'ici fidèle à ses principes et à son programme? Malgré les impatiences et les objections à toute œuvre humaine, surtout à une œuvre laquelle collaborer un grand nombre d'individus séparés par des distances considérables et qui n'ont guère occasion de se rencontrer, nous n'hésitons pas à dire: Oui elle y a été fidèle.

On peut nous critiquer, nous juger, nous peser et nous soupçonner; ça nous est fort égal, car nous n'avons rien à perdre, pourvu que les balances soient honnêtes et que d'autre que des rivaux les manipulent.

LA REDACTION.
(Le "Sémur" de novembre.)

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

Un train spécial pour le vapeur de malle Allen

A travers la Ville La convention des Fédérés Canadiers

CAPITAINE DE POLICE PUNI

Sur une demande faite par le chef Canpeau les commissaires municipaux ont ordonné hier que le capitaine de police Lafliche soit réintégré au rang de lieutenant.

M. Lafliche avait parlé très peu poliment à une dame qui était allée se plaindre qu'on lui volait ses journaux à la porte de son domicile. Le capitaine de police s'était non seulement conduit peu galamment mais il avait manqué à la discipline en ne faisant pas rapport à son chef, le sujet de la plainte déposée par la dame, très respectueusement.

M. Lafliche était capitaine au poste de la rue Lafontaine, rue Rachel.

ELLE SUCCOMBE
La fille Jenny Kanowitch, âgée de 14 ans, habitant rue Rachel, est tombée d'un deuxième étage, mardi, à l'hôpital Western. Le décès était âgé de 21 ans; sa famille habite à Ogdensburg, N.Y.

BLESSURE MORTELLE
Le matelot George Castle qui s'est fracturé le crâne en tombant dans la rue d'un navire, mardi, a été transporté à l'hôpital Western. Le décès était âgé de 21 ans; sa famille habite à Ogdensburg, N.Y.

LES POMPIERS AUX ABOIS
Les pompiers ont répondu à pas moins de sept fausses alarmes encore, hier. Quatre appels furent sonnés à la Pointe Saint-Charles, deux dans le quartier Saint-Joseph et un à Saint-Henri. Et tous les jours depuis plus d'une semaine la même chose se répète malgré la surveillance active de la police. Ceux qui connaissent le ou les dangereux manœuvres qui se font au plaisir de faire courir inutilement nos pompiers sans se soucier des accidents qui pourraient en résulter, devraient se faire un devoir de les dénoncer. A partir de ce soir, puisque la police n'a su faire rien, les pompiers surveilleront les avertisseurs.

L'HOPITAL ALEXANDRA
Voici le rapport de l'hôpital Alexandra pour le mois d'octobre: Diphtérie, adms, 36; guéris, 14; décès, 3; Scarlatine, adms, 26; guéris, 16; Rougeole, adms, 3; guéris, 1; Erysipèle, adms, 4; guéris, 3. Dim, 69; guéris, 34; décès, 3.

PREIS COMME DANS UN ETAT
Un automobiliste en voulant passer entre un tramway et une voiture de la M. L. H. et P. en mouvement s'est fait prendre entre les deux véhicules comme dans un étui. L'accident s'est produit vers 11 heures hier soir; personne n'a été blessé. L'auto portait le numéro 4545.

Le Board of Trade
Il se prononce contre le "SCHEM" FINANCIER DES TRAMWAYS. — ON DEMANDE LA DIMINUTION DE LA TAXE SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES.

Le Conseil du Board of Trade s'est prononcé hier contre la méthode que se propose la Montreal Tramways Co. d'employer pour financer le merger qui se prépare.

Le Conseil dans sa résolution, approuve la résolution du Bureau des Commisaires disant que le Bureau n'était pas opposé à la fusion des quatre compagnies en cause qui pourraient être opérées sous un même contrat et une unique franchise, mais qu'il était opposé à la manière dont on voulait financer du Tramways Co. d'après un projet soumis à la Commission des Utilités publiques.

MM. Bedford, Drummond et Gordon firent rapport qu'ils eurent une entrevue vendredi dernier avec Sir Lomer Gouin et l'honorable M. McKenney pour demander une réduction substantielle de la taxe sur les corporations commerciales.

Sir Lomer Gouin fit remarquer que si l'on voulait que le gouvernement continuât de subventionner largement les écoles techniques et commerciales, il ne pouvait diminuer cette taxe. On fit alors remarquer qu'on ne voulait pas priver le gouvernement d'une source de revenus, mais qu'elle fut répartie sur une plus grande partie des contribuables au lieu d'un nombre restreint.

Sir Lomer demanda alors quels moyens l'on suggérerait pour cela. On partit au Board of Trade de suggérer des moyens pratiques de faire la réforme qui leur demandait.

On prit aussi connaissance d'un projet de la Chambre de Commerce à l'effet d'avoir dans les pays étrangers des agents commerciaux nommés par les gouvernements coloniaux et qui auraient des pouvoirs égaux à ceux des consuls.

Ce projet sera étudié à la prochaine réunion.

A la fournaise
Les commissaires Ainey et Dupuis ont brûlé hier les coupons d'obligations 1904, arrivés à maturité. Il y en avait pour plusieurs millions.

Parry Sound, Ont., 9. — Sir John Boyd a commandé hier le Bateau de la mer de l'ouest de Frank Manilla, à l'emprisonnement à vie. Le prisonnier avait plaidé légitime défense; mais Sir John a tenu à imposer le maximum de la peine afin de procurer un exemple aux étrangers qui portent sur eux des armes dangereuses.

La picote dans un orchestre
Port Huron, Mich., 9. — Le Dr A. H. Côté, du service d'hygiène, a donné des ordres hier soir afin d'empêcher l'Orchestre Imperial Russe, de passer par Port Huron, pour se rendre à Bay City. La compagnie du Grand Tronc a donc commandé le train spécial qui devait transporter l'orchestre. Le Dr Côté a pris ces mesures extrêmes d'après un rapport qui lui a été fait déclarant que l'un des instrumentistes était atteint de la picote et que tous ses camarades avaient été exposés à attraper la maladie.

Emprisonnement à vie
Parry Sound, Ont., 9. — Sir John Boyd a commandé hier le Bateau de la mer de l'ouest de Frank Manilla, à l'emprisonnement à vie. Le prisonnier avait plaidé légitime défense; mais Sir John a tenu à imposer le maximum de la peine afin de procurer un exemple aux étrangers qui portent sur eux des armes dangereuses.

BOISSONS D'AUTOMNE
Vin tonique "BANYULS-BARTISOL". Vin Appertisé "BACHUS". Extrait de Malt "MILLER". Sherry "FA-ORITO". Porter Anglais "JOHNSON". Vins de Messe "VATICAN". "SANTOITAIRE". Exigez ces marq. es.

LAPORTE, MARTIN & CIE, Agents. Montréal.

CARTES PROFESSIONNELLES
AVOCATS
BOURBONNIERE, F.-J., C.B., avocat, 76 rue St-Gabriel, Tél. Bell Main 3679.

LA MOTHE & TESSIER, avocats, édifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal, Tél. Main 3555. J. C. Lamotte, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B.

LANE, J.-A., Avocat, C.B., 97 rue Saint-Pierre, Québec, Téléphone 332.

MEUNIER, L.-C., AVOCAT, 80 Saint-Gabriel, en face du Champ de Mars, Montréal, Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES
BELANGER & BELANGER, notaires (Léandre Bélanger et Adrien Bélanger), 30 St-Jac., Tél. Main 1559. Résidence, 240 Visitation, Argente à prêter sur hypothèque à bonne condition, et achats de créances.

GIROUX, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 43 St-Gabriel, Tél. Main 2785. Résidence 405 Duluth

Courroies "BALATA"

Toutes Grandeurs en Magasin

D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

VENREDI, LE 10 NOVEMBRE 1911
St-André Avellan, confesseur.
Lever du Soleil, 6 h. 51 ; coucher du soleil, 4 h. 37. Lever de la lune, 8 h. (s.) ; coucher de la lune, 11 h. 48 (m).
Pleine Lune.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Heann et Harrison, 10-12 rue
Notre-Dame Est.

R. DE MESLE, Gérant.

Aujourd'hui Maximum 45
Même date l'an dernier 34
Aujourd'hui Minimum 35
Même date l'an dernier 24
Baromètre : 8 h. matin, 30.20 ; 11 h. matin, 30.23 ; Midi, 30.25.
Le temps qu'il fera : Nuageux tournant au beau et frais.

Le Devoir
et les sessions

Le "Devoir" offre à ses lecteurs, pour le temps des sessions de Québec et d'Ottawa, un abonnement spécial à \$1.00, strictement payable d'avance. L'abonnement court du 15 du courant.

Nouveau conseil du Roi

M. C. A. Harwood, de la société légale Lighthall et Harwood, a reçu du Gouverneur Provincial, avis de sa nomination de Conseil du Roi. Le nouveau titulaire, qui est aussi syndic du Barreau du district de Montréal, est un conservateur militant qui s'est toujours occupé des luttes de son parti dans le comté de Vaudreuil, le berceau de sa famille, dont trois générations ont fourni des députés, et à Montréal, où il est membre de l'Exécutif du Club Cartier et du Club Libéral-Conservateur. Il y a quelques jours, l'Association des Citoyens libéraux membres du bureau de direction, et lui confiait l'honneur de la position de secrétaire-honoraire.

La manifestation Monk

Ottawa, 9. — Les conservateurs de Hull et du comté de Wright ont complété hier soir l'organisation de la manifestation populaire qui sera faite à l'hon. F. D. Monk. La démonstration a été fixée à lundi soir prochain. Une adresse de bienvenue sera lue par le maire Archambault à l'hon. M. Monk, puis il y aura discours par le héros de la fête et par d'autres orateurs de renom. La manifestation sera l'une des plus nombreuses dans les annales de la ville de Hull.

Le surintendant de
l'instruction publique

L'hon. M. P. B. de LaBrière, le surintendant de l'Instruction Publique, visitera cet après-midi le collège de la Cité des Neiges. Il visitera aussi probablement le couvent et le collège de Saint-Laurent.

L'hon. M. Hazen
au Monument National

L'honorable M. Hazen, ministre de la marine, a été délégué par M. le premier ministre Borden pour assister à l'inauguration officielle des clubs libéraux conservateurs qui aura lieu ce soir au Monument National.

Le nouveau Lord-Maire
de Londres

(Spécial au "Devoir")
Londres, 9. — Sir Thomas Crosby, un vieillard de 81 ans, et le premier médecin qui ait jamais été élu Lord Maire de la Cité, a été assermenté aujourd'hui.

Le nouveau timbre-poste

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 9. — Le nouveau timbre poste, portant l'effigie du roi Georges V, sera mis en vente par le ministère des postes dans quelques jours. Le nouveau timbre est assez artistique, dit-on, et est approuvé par les autorités postales de la Grande-Bretagne.

Les étudiants à Ottawa

On annonce pour le 18 ou le 20 de ce mois l'excursion des étudiants en médecine et en art dentaire à Ottawa.

L'affaire Brossard

M. Lafflamme, le défenseur d'Albini Brossard, accusé de tentative de meurtre sur la personne de Henri Marcell, a commencé sa plaidoirie, ce matin, en cour d'assises.

Au club Morin

Demain soir, 10 courant, aura lieu dans les salles du club Morin, 17 rue Guilbault, une assemblée générale des membres. On procédera à la réorganisation du club.

Feu le Dr Rinfret

Québec, 9. — Le Dr Comte Isidore Rinfret, ancien député de Lotbinière et maintenant percepteur du revenu de l'Enfermeur, est mort hier, à sa résidence, rue Ste-Famille, à l'âge de 64 ans.

Allez chez de TON-
NANCOURT, 61 rue
Notre Dame Est, pour
votre habillement ou
pardessus d'automne,
satisfaction garantie.

La distribution spéciale du Globe

Couterait, dit-on, un quart de million par année au pays

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 9. — Dès l'ouverture de la session, un député demandera la production des documents concernant l'administration des postes au profit du *Globe* de Toronto. A part la faveur exceptionnelle accordée au *Globe* durant la dernière campagne électorale, et qui a permis au *Globe* d'étendre sa circulation sans qu'il lui en coûtât un sou, tandis que les autres journaux étaient obligés de payer un taux supplémentaire ou de renoncer à l'envoi par la poste, on affirme que le convoi spécial qui distribue le *Globe* à l'ouest de Toronto coûte au pays directement et indirectement un quart de million par année.

Ce service spécial organisé au profit du *Globe*, date du mois d'avril 1911. Le Grand-Tronc qui fait ce service reçoit directement \$40,650 par année, mais on ajoute qu'il est en outre dispensé du transport des malles entre Lévis, Windsor et Sarnia, qui oblige le département à une dépense de \$150,000 à \$200,000 par année pour faire faire cette distribution par une autre voie.

Une bonne enquête nous en dira plus long.

L'hon. M. Hazen reçoit les Journalistes

Le Ministre de la Marine est satisfait du travail de notre port

Ainsi que nous l'annonçons dans une autre colonne, l'hon. M. Hazen, ministre de la Marine, a rencontré ce matin, les commissaires du Havre de Montréal. Immédiatement après leur entrevue, qui fut strictement privée, M. Hazen se rendit à bord du "Sir Hugh Allan" pour faire l'inspection de notre port.

Avant son départ le ministre de la marine donna une courte interview aux journalistes qui s'étaient présentés pour le voir. "Je suis heureux", dit-il, "de vous serrer la main à tous. Comme vous le savez peut-être, je suis un ancien journaliste. Par conséquent, je connais la besogne qui vous incombe. Je serai toujours enchanté de vous rencontrer chaque fois que je viendrai à Montréal, et de vous mettre au courant de tout ce qui peut intéresser le public dans mon département. Ce matin, je n'ai pas grand-chose à vous communiquer, si ce n'est que je m'occuperai toujours avec beaucoup de minutie de ce qui concerne le port de Montréal. Je suis satisfait du travail qu'on accomplit en ce moment."

L'hon. M. Hazen partira ce soir pour Ottawa.

La Révolution en Chine

Hankow est aux deux tiers détruit. 400,000 personnes sans abri. Des milliers de tués. Les soldats achevaient les blessés

Hankow, 9. — Les deux tiers de la cité ont été détruits par le feu, au cours des événements de la semaine dernière. Les pertes s'élevaient à plus de \$50,000,000 et quatre cent mille habitants sont sans abri. Des centaines de cadavres calcinés jonchent les rues et les rues. La plupart sont des corps de femmes et d'enfants.

Le bureau des douanes, le bureau de poste et les missions américaines n'ont pas été atteints par les flammes.

Les Impérialistes se sont livrés au pillage et leurs officiers, pour arrêter leur œuvre en firent exécuter plusieurs. Les fuyards ont confié à la colonie anglaise de grandes quantités de fourrages, de soieries et de bijoux.

Vendredi après-midi, les consuls en appellèrent aux Impérialistes pour faire cesser l'œuvre incendiaire; mais cela ne servit à rien. L'école des aveugles de David Hill a été pillée alors que toutes les propriétés dans Wu Chang, qui est occupée par les rebelles, ont été saignées.

Durant l'engagement de samedi, les Impérialistes se sont livrés à des scènes de cruauté horrible, pendant qu'on étranglait et décapitait les autres; ils ne respectèrent même pas les membres de la Croix Rouge, et les étrangers dont furent victimes les femmes ne peuvent être racontés. Les soldats des deux côtés achevaient les blessés.

Un millier de soldats révolutionnaires sont arrivés à Wu-Chang-Pier. A L-chang et ailleurs les républicains lèvent les impôts et douane. Deux mille soldats réguliers sont arrivés du district de Pu-Yang à Kiang Si. La nuit dernière les forces ont coulé un croiseur japonais qui cherchait à descendre la rivière.

Shanghai, 9. — Les derniers rapports disent que la tentative des rebelles pour s'emparer de Nankin n'a pas eu tout le succès attendu. Ils furent repoussés en maints endroits, mais s'emparent des forts de l'arsenal en arrière de la cité. Ils eurent plus de cent hommes tués. A l'une des portes de la ville, deux mille Impérialistes ayant reçu 300,000 tacles se joignirent aux rebelles.

Les résidents étrangers ont quitté la ville, quelques-uns se sont réfugiés aux consuls. Les révolutionnaires, qui manquent d'argent ont levé des contributions sur les citoyens riches et en ont pris de force chez ceux qui leur en refusaient.

Les troupes du nord montrent leur désir de voir triompher le parti de la réforme dont Liang Chi Chiao vient prendre la direction. Ce dernier était exilé, depuis longtemps et est arrivé à Pékin, venant du Japon.

Un autre chinois éminent qui fait beaucoup parler de lui, pour le moment, est le général Cuang Shao Tsen, commandant des troupes à Lan-Chao. Il a forcé l'administration de ce district à établir un gouvernement local constitutionnel.

A Mukden, le vice-roi Chao-Erh-Huan a levé une nouvelle armée de 12,000 Mandchous.

Tokio 9. — Les chinois résidant ici et à Yokohama se sont déclarés hier ouvertement partisans de la cause révolutionnaire.

LA QUESTION DU MAROC
DISCUTÉE AU REISCHTAG

L'Empereur d'Allemagne en désaccord avec ses fils

Berlin, 9. — Le chancelier Von Bethmann-Hollweg a vigoureusement défendu ce matin, la politique du gouvernement dans l'accord franco-allemand.

Nous avons obtenu ce à quoi nous avions droit, dit-il. Nous n'avons pas, quoi qu'on en dise, traité de notre position première et, en tout cas, le Maroc ne valait pas que l'on suscite une guerre.

Le prince héritier et de nombreux notables assistaient à la séance d'ouverture. On a beaucoup remarqué leur manque d'enthousiasme et l'on considère en général que l'explication a manqué son but en ce sens qu'elle n'a pas donné satisfaction. Il est presque certain que le Chancelier et le ministre des affaires étrangères divergent, en fin de compte, démissionner. Les relations sont très tendues, dit-on, entre l'Empereur et ses fils, ces derniers ayant protesté auprès du Kaiser, contre la façon dont on avait terminé le règlement.

On proclame à Canton
l'Indépendance de la Chine

Londres, 9. — L'agence Reuter annonce que l'indépendance de la Chine a été proclamée à Canton ce matin.

Tien Tsin s'est rendu aux révolutions la nuit dernière, dit le correspondant du "Times" à Pékin.

UNE MESURE RADICALE

Le général Li ayant rompu toutes négociations avec Yang Shi Kai, marche, dit-on, sur la capitale à la tête d'une nombreuse armée.

Comme la jalousie existant entre les généraux Chi et Esing, de l'armée révolutionnaire, menaçait de faire du tort à la cause, le comité central les a fait assassiner tous les deux par leurs propres soldats, désignant lui-même les exécuteurs.

Ils furent fusillés puis décapités.

L'EMPEREUR EN FUITE

(Spécial au "Devoir")

Pékin, 9. — On apprend que l'empereur de Chine aurait fui hier dans une charrette de pay-

sans. La nouvelle est donnée par le chef des communiqués du palais impérial dont les informations ont été jusqu'à présent, absolument exactes.

Le Canal de la Baie Georgienne

Ce serait une excellente affaire pour le pays, déclare l'hon. M. Monk

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 9. — L'hon. M. F. D. Monk, parlant, non comme ministre, mais donnant son opinion purement personnelle, est d'avis que la construction du canal de la Baie Georgienne serait une excellente affaire pour l'ouest du Canada. C'est avec plaisir qu'on apprendrait que le gouvernement serait prêt à disposer de crédits

pour les premiers travaux de construction du grand canal.

Le canal de la Baie Georgienne, dit l'hon. M. Monk procurerait aux producteurs de grains de l'ouest, une route purement canadienne qui ne laisserait rien à désirer, et qui offrirait tous les avantages possibles. Au point de vue national, cette entreprise est presque une nécessité.

LE PREMIER SOUTERRAIN

Les Commissaires ont déjà fait les plans de la première voie de tramways sous terre

La question d'un chemin de fer électrique souterrain est à l'ordre du jour. Parlant du rapport de M. Barlow, que nous mentionnons hier, le commissaire Wanklyn a déclaré ce matin que le bureau avait déjà mis à l'étude cette question pour le quartier des affaires.

Pour combattre l'encombrement, les commissaires demandent pour commencer la construction d'une voie souterraine qui partirait de l'angle des rues Gosford et Craig et qui entrerait sous terre par le

Champ de Mars. La voie souterraine traverserait la ville en ligne droite de ce point à la gare du Grand-Tronc, où elle reviendrait à la surface. Des puits d'entrée seraient creusés à l'angle des principales rues sur le parcours de la voie.

La ligne de tramways de la rue St-Jacques serait complètement abolie.

M. Wanklyn a dans les mains les requêtes de toutes les grandes institutions de la rue St-Jacques qui appuient ce projet.

LA RETRAITE DE M. BALFOUR

Elle a pris tout le monde par surprise. On parle de Walter Long ou d'Austin Chamberlain pour lui succéder

Londres, 9. — Comme nous l'avons annoncé hier, le Très Hon. Arthur J. Balfour, ancien Premier Ministre, a donné sa démission comme chef du parti conservateur anglais.

Il donne comme raison, sa mauvaise santé actuelle et la nécessité pour le parti d'avoir à sa tête un homme plus jeune, mais il est certain que les attaques dont le "Leader" est depuis quelque temps en butte, de la plupart des jeunes conservateurs et surtout de ceux qui demandent la réforme du tarif, sont pour beaucoup dans sa décision.

M. Balfour a expliqué sa conduite, hier, à l'Assemblée de l'Association Conservatrice de Londres. Son discours, prononcé d'une voix émue, fut très applaudi.

Depuis 35 ans, dit-il, je suis au Parlement et si on tient compte du fait que la direction de l'opposition est équivalente à celle de Premier Ministre, ce qui est mon avis, j'ai été à la tête des affaires, pendant tout un quart de siècle, sans discontinuer. Dans ces conditions, un homme peut se retirer. Je garderai d'ailleurs mon siège de député, si l'on croit que je puisse encore rendre quelques services à mon pays.

Pendant dix ans, j'ai été Président de la Chambre des Communes, c'est la plus longue période jamais faite à ce poste par un politicien depuis William Pitt.

Si les conservateurs revenaient au pouvoir, continue l'ancien Premier, je n'aurais plus la vigueur nécessaire pour conduire une autre administration. Il est donc mieux, au point de vue de la prospérité du parti, que je me retire.

Je pars avant qu'on me soupçonne d'être atteint de cette terrible maladie qui frappe ceux qui tout en étant sans de corps et d'esprit, restent embourbés dans l'ornière de la routine parce qu'ils sont depuis longtemps au service public, mais ils ne peuvent plus solutionner les problèmes qui se présentent à tout moment dans ce monde si changeant.

Tout en exprimant le regret d'abandonner l'œuvre qui fut le but principal de sa vie, il espère que l'on comprendra la nécessité de le décharger du fardeau qui pèse depuis si longtemps sur ses épaules.

La retraite du chef a causé une profonde émotion dans les cercles politiques anglais de toutes couleurs.

On lui a d'ailleurs un peu forcé la main. En effet, les Jeunes Conservateurs, la section "Die Hard" du parti ne lui pardonnerait pas son attitude dans l'affaire du Veto des Lords et ils avaient inscrit sur leur programme la devise B. M. G. (Balfour Must Go).

Depuis quelques temps, M. Balfour avait perdu l'appui de l'élément populaire et le Parti ne cachait pas son désaveu.

Les journaux torques se laissent guider par leur attitude respectueuse sur la question du "B. M. G." [Balfour Must Go]. Tandis que le "Standard" prétend que la perte est irréparable, le "Post" dit que sa sagesse et son élévation d'esprit ne lui permettaient plus de prendre part à la lutte politique à cette époque démocratique.

"Son intellectualité était trop profonde et il avait trop le sens de la logique pour pouvoir trapper l'imagination ou susciter l'enthousiasme des grandes assemblées populaires."

"L'Express" dit que M. Balfour manque des qualités qui donnent le succès. Il ne fut pas un bon chef de parti, surtout dans ces dernières années.

La presse radicale après un éloge de la personnalité du partisan et une critique de son intellectualisme, fait allusion à la déserte d'intellectuel dans le parti et elle cache à peine le mépris qu'elle professe pour Austin Chamberlain qui l'on désigne comme le successeur au poste vacant. Quelques-uns, se basant sur ces raisons, croient que la démission de M. Balfour n'est pas définitive et qu'il cédera aux instances de ses amis.

"L'Express" seule, des journaux conservateurs, fait allusion au choix d'un autre chef et suggère le nom de Andrew Bonar Law.

La guerre Turco-Italienne

LES TURCS EPROUVENT DES PERTES SÉRIEUSES A HAMIDIEH ET A HONIS.

Londres, 9. — Les dernières nouvelles de Tripoli ayant passé par la censure, ne contiennent aucun fait nouveau bien important.

On confirme l'engagement du Fort Hamidieh où les Turcs se sont retirés après une courte bataille. Ils ont eu 60 tués, et les Italiens quinze blessés.

Il n'y a pas de détails au sujet de l'affaire du 28 octobre, à Tobruk. A Honis, on s'est battu pendant plusieurs heures.

La aussi, les Arabes auraient trahi, prenant parti contre les Italiens pendant le combat.

Les Turcs ont eu 400 tués et blessés, tandis que les pertes des Italiens se réduisent à trois morts et deux blessés.

L'ennemi s'étant replié sur Sliken, cet endroit a été bombardé par les navires de la flotte.

Tewfik, Pacha, ambassadeur turc à Londres a présenté hier à Sir Edward Grey, secrétaire des affaires étrangères, une note de son gouvernement protestant contre l'annexion de Tripoli par l'Italie.

A la Chambre des Communes, hier, un député a interpellé le gouvernement demandant si celui-ci se propose d'in-

Quelques opinions sur
la fusion des tramways

DEUX COMMISSAIRES ET QUELQUES ECHEVINS DISSENT CE QU'ILS PENSENT DE LA DECISION DE LA COMMISSION DES SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE.

La décision de la commission des services d'utilité publique concernant la fusion des compagnies de tramways ne semble pas avoir créé beaucoup d'émotion à l'Hôtel de Ville. On n'en fait pas le sujet de toutes les conversations et la plupart des échevins n'ont même rien à dire.

Voici cependant quelques opinions. Le commissaire Wanklyn se contente de dire que les commissaires s'occupent encore à leur rapport au conseil contre la fusion telle que projetée.

"Nous avons, dit-il, fait notre possible pour convaincre la commission, l'unique à décidé contre nous, nous n'avons qu'à nous soumettre. Le temps dira qui avait raison."

M. le commissaire Lachapelle ne veut pas se prononcer sur le jugement car il ne l'a pas encore lu, mais comme son collègue, il s'en tient au rapport du bureau.

"Je crains cependant, dit-il, que la

surcapitalisation force la nouvelle compagnie à faire face à des obligations légitimes telles qu'elle ne puisse plus ensuite donner à la Ville ce à quoi elle a droit par la franchise qu'elle lui donne, que les autorités municipales ne soient obligées d'entrer en guerre avec elle et que la situation qui a été celle du "Detroit United" ne se renouvelle ici."

L'échevin Bastien est satisfait de la fusion qui permet à la Ville d'exiger un service de tramways convenable pour les quartiers excentriques.

"C'est, dit-il, quand viendra la discussion du nouveau contrat qu'il sera temps de se battre pour l'intérêt de la Ville."

L'échevin Lamoureux est pour le principe de la fusion, mais pas pour la fusion telle qu'elle est faite.

Enfin le commissaire Ainey et l'échevin L.-A. Lapointe ont rien à déclarer. Le second se contente de dire: "Je m'y attendais."

Nos pouvoirs d'eau

(Spécial au "Devoir")

Québec, 9. — Le ministre des Terres a fixé au 12 mai prochain, la vente à l'enchère de plusieurs pouvoirs d'eau dont la liste sera publiée plus tard.

La succession de Balfour

(Spécial au "Devoir")

Londres, 9. — Les députés unionistes ont décidé de se réunir lundi prochain. Il est question de demander à M. Balfour de reprendre la direction du parti après un repos dont il a sans aucun doute, bien besoin. Ils lui promettent leur appui unanime pendant la prochaine session.

Les amis intimes du vieux chef disent que ses médecins l'ont mis en garde contre la tension cérébrale que comporte la responsabilité de chef de parti. M. Balfour irait à la campagne et partirait peut-être pour un voyage en Europe.

La prochaine session

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 9. — On ne saurait dire au juste quelle sera la ligne de conduite qui sera suivie dans le programme de la prochaine session, mais il est assez probable que l'on s'occupera d'abord des crédits laissés en suspens à la dernière session. L'administration Laurier a "dételé" si brusquement à la dernière session, qu'elle a négligé de pourvoir au rouage de la machine publique. Comme résultat, les affaires de certains départements ont souffert considérablement; c'est pourquoi la nouvelle administration va, dès le début, tâcher de remédier au mal.

On s'attend également que l'on s'occupera sans retard de la question du service civil.

On mentionne déjà plusieurs candidatures possibles à la position de percepteur du revenu, laissée vacante par la mort du Dr Com Rinfret. On mentionne entre autres M. A. Dumontier, notaire, de Lévis et M. Levasseur de Québec.

Percepteur du revenu

(Spécial au "Devoir")

Québec, 9. — On mentionne déjà plusieurs candidatures possibles à la position de percepteur du revenu, laissée vacante par la mort du Dr Com Rinfret. On mentionne entre autres M. A. Dumontier, notaire, de Lévis et M. Levasseur de Québec.

Mort du
notaire Germain

Césaire-Ernest Germain, de la société légale Germain et Legault, est décédé hier.

M. Germain naquit à St-Vincent de Paul, le 27 février 1839, du mariage de Césaire Germain, notaire, et de Zoé Pepin. Il fit ses études à Terrebonne et à St-Thérèse, où il fut confesseur et ami de Sir Charles et de M. le chanoine Antonin Nantel. Il pratiqua sa profession à St-Vincent de Paul, et 15 ans à Montréal.

Il laisse pour le pleurer, cinq enfants et trois frères.

M. Germain était membre du Tiers-Ordre de Saint-François, et un modèle de la vie familiale.

Les funérailles auront lieu demain dans la paroisse de l'Enfant-Jésus. Nos sympathies à la famille et à son ancien associé, M. J. A. Legault.

A l'Université Laval

Hier après-midi, il y eut une assemblée des étudiants. Etaient présents: Leurs Grâces Nos Seigneurs des Evêques de la province ecclésiastique de Montréal, M. Lévesque, Lelaud, P. S. S., et quelques autres administrateurs.

Rien n'a transpiré de cette assemblée. On a ajourné au 23 novembre pour discuter de la vente de l'Université.

Salle d'exercice
à Ottawa

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 9. — Les honorables, R. L. Borden, Sam Hughes et P. D. Monk recevront la semaine prochaine une délégation militaire propos de la construction d'une nouvelle salle d'exercice militaire projetée à Ottawa.

A la convention des
fédérés Canadiens

(Spécial au "Devoir")

Québec, 9. — La séance de ce matin, à la convention de la Fédération Canadienne du travail, a été employée à la réception du rapport du comité de résolution recommandant à la Fédération l'adoption des résolutions qui lui ont été soumises.

Les résolutions sont la teneur des demandes faites par les délégués des unions et dont nous avons parlé à la séance d'hier après-midi.

Chaque résolution était accompagnée des remarques des délégués qui la présentait et c'est ce qui a augmenté la durée de ce travail. Un comité exécutif formé par la Fédération, va maintenant étudier chaque résolution et sa décision dépendra l'action de la Fédération.

Une résolution a été présentée recommandant la révision de la constitution de la Fédération, et il est probable qu'un comité spécial sera formé pour étudier la question.

Les apiculteurs
de la province

LS ADOPTENT PLUSIEURS RESOLUTIONS IMPORTANTES A LEUR SEANCE D'HIER L'APRES-MIDI

Une réunion semi-annuelle de la Société d'Apiculture de la Province de Québec a eu lieu hier au Palais de Justice, sous la présidence du Dr Emery Lalonde, de Vaudreuil.

Plus de six cents apiculteurs, venus des divers points de la Province ont suivi les travaux de l'assemblée.

Le matin, après lecture du rapport du secrétaire, le Dr A. O. Comiré, de Saint-François du Lac, eurent lieu les élections des officiers.

Le bureau de direction est maintenant presque intégralement renouvelé. Les rapports des inspecteurs, qui, au cours de l'été ont parcouru la Province en vue de combattre la loge des abeilles, fléau redoutable qui cause des ravages considérables dans les ruches de tous les pays du monde.

Les rapports des inspecteurs attestent, que, en dépit de cette maladie, la production du miel a considérablement augmenté dans la Province de Québec depuis que la Société Provinciale des Apiculteurs surveille les intérêts des ruchers.

Nous donnerons plus tard les rapports détaillés des inspecteurs. Les statistiques en sont très intéressantes.

Dans l'après-midi, M. Gordon Hewitt, entomologiste du Canada, aux Fermes Expérimentales d'Ottawa, a causé longuement de la loge américaine, très répandue par tout le pays, et aussi de la loge dite européenne, qui s'introduit peu à peu chez nous, particulièrement dans certains centres d'Ottawa, ce, grâce aux importations de miel que font les pâtisseries et les confiseries ontariens.

Le Dr Hewitt a préparé, en vue de combattre la loge, une brochure dont l'édition française sera tirée à 15,000 exemplaires et que l'on pourra se procurer gratuitement à la Ferme Expérimentale